

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ALAIN CLOUTIER, président
M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'IMPLANTATION D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
À LA RÉDEMPTION
PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC
DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 6 septembre 2007 à 13 h 30
Édifice municipal Viateur-Labonté
68, rue Soucy
La Rédemption

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2007

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS ET RÉPONSES AUX QUESTIONS DÉJÀ POSÉES.....	2
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. CLAUDE DIONNE	15
Mme GINETTE RACETTE	23
Mme FRANCE BOUCHARD	28
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. GILLES LECHASSEUR.....	45
M. MAURICE CHRÉTIEN.....	58
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	71
Mme LUCE BALTHAZAR.....	76

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2007
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour à vous tous et toutes! Nous allons commencer la séance de cet après-midi.

10 Tel qu'indiqué hier, je vous rappelle très très brièvement les règles du jeu, pour que tout le monde se comprenne. On est dans la première partie de l'audience publique, ça signifie que ce n'est pas la partie pour exprimer vos opinions. On va être tout ouïe dans la deuxième partie, donc dans trois (3) semaines, pour les opinions.

15 On est toujours dans la recherche d'information, l'information la plus actuelle, l'information factuelle, c'est ce qu'on recherche activement. C'est ce qu'on fait encore après-midi, c'est ce qu'on va faire ce soir, puis on verra, on avisera ce soir pour demain.

20 Donc questions, informations. Je vous indique que vous pouvez toujours vous réinscrire auprès de monsieur Fillion pour avoir accès à la table en avant pour venir poser vos questions.

Je vous indique qu'on va continuer cet après-midi avec deux (2) questions pour permettre au plus de gens de passer. Vous aurez tous compris que c'est pas pour limiter les questions, vous pouvez vous réinscrire puis qu'on enchaîne.

25 Je vous rappelle que les préambules sont inutiles, c'est du temps que vous perdez. La Commission entend très peu les préambules, la Commission va les entendre très bien dans la deuxième partie dans trois (3) semaines, elle va les entendre entièrement, les préambules. Mais pour l'instant, c'est certainement pas le bon moyen d'impressionner la Commission que de faire de longs préambules. On vous le dit, on veut que vous soyez avisés.

30 On intervient au travers de vos questions pour aller chercher des informations supplémentaires, des éclaircissements, comme on a fait hier soir, on va continuer de la même façon. On vous demande que tout se passe avec respect mutuel et courtoisie, tel que c'est entendu.

35 Enfin, je vous demande de fermer vos cellulaires, d'autant plus que j'ai donné l'exemple, j'ai pas oublié le mien! On a l'air tout le temps fou quand on demande ça aux autres puis qu'on oublie le sien!

40

**DÉPÔT DE DOCUMENTS
ET RÉPONSES AUX QUESTIONS DÉJÀ POSÉES**

45

PAR LE PRÉSIDENT:

50 Comme ça a été mentionné hier, on va faire le tour des représentants du promoteur et des personnes-ressources pour leur demander s'il y a certains documents à déposer, puisqu'hier, dans certains cas, c'était possible que ce soit la situation.

55 On va commencer immédiatement avec le promoteur en demandant à monsieur Moreau de la Régie intermunicipale de nous indiquer quels documents annoncés hier qu'il entend déposer aujourd'hui, puis peut-être donner le titre pour que tout le monde saisisse immédiatement qu'est-ce que ça concerne.

PAR M. MARCEL MOREAU:

60 OK. Ce que nous allons déposer, entre autres on avait des questions sur les coûts de collecte, donc on a les coûts de collecte des MRC de La Mitis et de La Matapédia. On l'a en fonction du tonnage.

65 Aussi, ce qu'on va déposer, c'est les quantités de matières récupérées par rapport aux objectifs de la Politique 98-2008 pour la MRC de La Mitis et de la MRC de La Matapédia.

C'est tout monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

70

Très bien. Au niveau des personnes-ressources, je commence par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par la représentante, madame Francine Audet.

PAR Mme FRANCINE AUDET:

75

Oui, bonjour. Hier, j'avais mentionné que je déposerais un tableau des lieux d'enfouissement qui ont été autorisés depuis 95 qui résume un peu le tonnage, quel système, de tradition, un système de traitement sur place et s'ils ont des doubles membranes ou de l'argile.

80

Il y a une certaine mise à jour que je dois terminer, donc je vais le déposer lundi.

85 Ensuite, on avait mentionné de savoir si on avait des idées des coûts pour la fermeture des lieux d'enfouissement sanitaire. Ça, il va falloir que je fasse une certaine recherche, donc je vais avoir une réponse plus au courant de la semaine prochaine.

Ensuite, de savoir s'il y avait des effets possibles sur les érablières par le biogaz. On s'est informé.

90 Nous, ce qu'on a, c'est que les biogaz, de la façon dont ils sont gérés, actuellement avec les lieux d'enfouissement technique qui sont des lieux étanches et qui doivent quand même respecter certains critères de concentration de biogaz à la limite de la propriété, on n'a pas d'information à l'effet qu'il y aurait un effet sur la végétation ou sur les érables. Il n'y a pas d'effets qui ont été notés de ce côté-là.

95

PAR LE PRÉSIDENT:

100 Merci. Pour les documents déposés la semaine prochaine, le principe, c'est de déposer dès que possible. C'est sûr qu'on préfère un document complet lundi qu'un document incomplet demain, ça, c'est clair. Mais en même temps, lundi, c'est lundi prochain, mardi prochain, c'est pas lundi dans deux (2) semaines, l'idée étant – je sais que vous êtes au courant – mais pour que les gens comprennent comme il faut que l'idée étant que les gens aient l'ensemble de l'information pour pouvoir documenter leur mémoire, leur position à partir de l'information le plus vite possible. Ça vaut pour tout le monde. Ça vaut pour le ministère, ça vaut pour le promoteur, ça vaut également pour l'ensemble de toutes les personnes-ressources.

105

On en profite pour saluer l'arrivée de monsieur Michel Laferrière de la Santé publique.

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

110

Bonjour. On n'a pas de documents comme tels à déposer à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

115

Très bien. Il y avait une possibilité, hier on avait des questionnements par rapport à la MRC et à la municipalité, est-ce que monsieur de la MRC est prêt à faire des dépôts d'information?

PAR M. PAUL GINGRAS:

120

Je vais laisser répondre monsieur le maire directement, si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

125

Très bien. Monsieur le maire, si vous voulez vous joindre à la table!

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

Hervé Lavoie, maire de La Rédemption.

130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y avait des informations, je sais pas si vous les avez entendues hier, mais qui étaient relatives, d'une part, au zonage comme tel; il y avait aussi la question, c'est quoi l'information qui a été donnée dans la municipalité par rapport au projet.

135

Y a-t-il différents types d'informations que vous êtes à même de nous donner aujourd'hui?

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

140

La question principale que j'ai retenue, c'est à propos du trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$), qu'est-ce qu'on va faire avec!

Comme conseil municipal, nous autres, on va attendre que ce soit vraiment sur la table. On peut pas budgéter, tout le monde sait qu'on peut pas budgéter avec de l'argent qu'on n'a pas!

145

Quand le projet, si ça va bien, puis si c'est accepté, là, le conseil, on va "s'assire" puis on va prendre des expertises comment l'utiliser, le trois cent cinquante mille (350 000 \$), dans le rang 8, pour le bien de la communauté tout simplement.

150

Puis l'autre question...

PAR LE PRÉSIDENT:

155

Il y avait aussi le vingt-cinq mille (25 000 \$) qui accompagnait ça, j'imagine que c'est la même réponse?

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

160

Oui, c'est ça. En grosse partie, oui, c'est ça. On parlait d'étendre le sable, on disait hier que vingt-cinq mille (25 000 \$), c'était pas tout à fait assez, mais on étend déjà du sable dans les rangs, tous les rangs en ont l'hiver, on les entretient, les chemins.

Ça fait que si ça en prend plus par rapport au site, on ajoutera dans notre budget en conséquence, là.

165

PAR LE PRÉSIDENT:

170

Mais est-ce qu'on doit penser que le vingt-cinq mille (25 000 \$) d'entretien, dans le cas de l'autre montant, est-ce que vous avez une idée de vers quoi vous vous orientez ou si au moment où on se parle, est-ce que vous savez qu'est-ce que vous allez faire avec vraiment l'argent, le gros de l'argent de la compensation?

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

175 Bien, je vais être honnête avec vous. Comme ma mère disait, on peut pas dépenser ce qu'on n'a pas. On va vraiment budgéter, on va vraiment "s'assire", le conseil, quand les montants seront là, puis là, on va pouvoir budgéter.

180 Là, si on regarde l'ensemble de la paroisse, on fait un budget par rapport à ce qu'on a, c'est concret. Là, si le projet est pas accepté, on peut pas, c'est des projets ou des investissements qu'on peut pas faire parce que l'argent est pas là tout simplement.

J'ai pas de réponse à ça pour tout de suite.

185 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Lavoie, ce trois cent cinquante mille (350 000 \$) là qui est octroyé par le biais d'une entente, je crois, c'est une entente que la Ville de La Rédemption a avec la Régie, c'est ça. Mais non seulement le trois cent cinquante mille (350 000 \$) est compris dans cette entente-là, il y a également le vingt-cinq mille (25 000 \$), est-ce qu'il y a d'autres aussi avantages qui se retrouvent dans cette entente?

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

195 Oui. Il y a, comme les habitants de La Rédemption, on n'aura pas de surtaxe, parce que le site va être chez nous. Et ceux-là qui y vont avec des remorques n'auront pas à payer sur le site. Ils vont aller tout simplement aller porter leurs déchets, puis ils auront pas de frais supplémentaires à payer.

200 C'est un avantage que les gens de La Rédemption vont avoir par rapport aux autres paroisses.

PAR LE COMMISSAIRE:

205 Donc autrement dit, vous avez seulement la collecte comme telle à défrayer en tant qu'utilisateur, mais au niveau de l'enfouissement, il y a aucun coût?

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

210 C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

215 Maintenant, le trois cent cinquante mille (350 000 \$), c'est celui-là qui me chicote un peu plus, même si vous avez pas d'objectifs ou en tout cas d'idées encore en tête, le trois cent cinquante mille (350 000 \$) a été établi de quelle façon?

PAR M. HERVÉ LAVOIE:

220 Je vais être honnête encore avec vous, c'est l'ancien maire qui est décédé maintenant, Viateur Labonté, qui était là lors des tractations avec la Régie du temps.

225 Quand je suis arrivé dans le projet, l'entente était déjà réglée, puis comme maire, le nouveau maire, j'ai dit, bon, est-ce qu'on peut négocier ça à la hausse. Mais les résolutions sont faites comme ça, ça fait qu'il faut que je me débattaie avec ce que j'ai sur la table.

PAR LE COMMISSAIRE:

230 D'accord, merci monsieur Lavoie.

Monsieur Moreau, le trois cent cinquante mille (350 000 \$) a été établi de quelle façon?

PAR M. MARCEL MOREAU:

235 Dans le temps quand on a fait les négociations avec la municipalité, la municipalité, il y a quelques années auparavant je crois, si ma mémoire est bonne, avait regardé un petit peu la réfection complète du rang 8. Et je crois que le montant s'établissait aux alentours de sept cent mille dollars (700 000 \$).

240 Ce qu'on avait conclu environ, c'est de dire, regarde, la Régie va payer la moitié. C'est le trois cent cinquante mille (350 000 \$), c'est grosso modo comme ça qu'on l'a établi. On paie la moitié des coûts qui avaient été estimés pour faire la réfection du rang 8.

PAR LE COMMISSAIRE:

245 Et cette estimation-là, ça a été fait, voilà quoi, trois-quatre (3-4) ans, cinq (5) ans?

PAR M. MARCEL MOREAU:

250 Je pense que, si ma mémoire est bonne, c'était deux-trois (2-3) ans avant la négociation.

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc en tout et partout, ça fait combien d'années, si on recule dans le temps?

255 **PAR M. MARCEL MOREAU:**

Disons qu'aujourd'hui, ça fait environ sept (7) ans de ça, six-sept (6-7) ans.

260 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Six-sept (6-7) ans. Vous comprendrez, puis je pense qu'on en convient tous les deux (2), que le sept cent mille (700 000 \$) de six-sept (6-7) ans n'est plus le même aujourd'hui; ça peut s'avérer qu'on est plus loin du huit-neuf (800 000 \$-900 000 \$) et même un million (1 M\$) pour la réfection complète du rang 8?

265

Est-ce que la Régie peut éventuellement se rasseoir avec la municipalité de La Rédemption pour réévaluer ces coûts-là et peut-être bonifier l'argent qu'elle entend allouer à la Municipalité de La Rédemption?

270 **PAR M. MARCEL MOREAU:**

Présentement, c'est une entente qui est ferme, qui est entendue entre les deux (2) parties et pour l'instant, je crois pas que la Régie ait l'intention de renégocier cette entente.

275 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait. Est-ce que vous pourriez déposer l'entente s'il vous plaît, monsieur Moreau?

280 **PAR M. MARCEL MOREAU:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

285 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

290 Juste avant d'entamer les premiers participants, peut-être vous informer, tel que je disais hier, on va avoir un représentant de la Culture et des Communications, monsieur Euchariste Morin en lien téléphonique aux alentours de trois heures (3 h).

295 Donc ce qu'on va faire, c'est qu'on va faire coïncider une petite pause, une brève pause-santé pour tout le monde juste avant, le temps de s'assurer que les connexions fonctionnent, pour pas l'essayer pendant l'audience, puis on va recommencer avec monsieur Euchariste Morin à ce moment-là.

Un complément d'information de la part du promoteur? Monsieur Bergeron.

300 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

Si vous permettez, on a quelques éléments de réponse additionnels aux questions qui ont été soulevées hier, donc on va y aller en quatre (4) points qu'on va vous présenter, non, cinq (5) points, pardon!

305

Le premier point, monsieur le Président, touchait à l'aspect de l'étude acoustique, l'étude sonore qui a été réalisée. Il avait été question du positionnement des sonomètres, des équipements de mesure, donc à savoir si c'était pris en considération dans l'analyse et dans l'établissement du modèle.

310

Bien sûr, le positionnement, après vérification, j'ai entré en communication avec l'entreprise qui a réalisé pour nous autres l'étude, le positionnement effectivement est défini selon certaines normes, pour s'assurer qu'il y a pas d'interaction d'objets très proches qui nuiraient à son fonctionnement, puis ça a été effectivement pris en compte dans l'établissement puis dans l'analyse des données pour procéder à la modélisation qui découle de la prise de données sur le terrain.

315

Deuxième volet d'information, on nous avait questionnés à l'égard, entre, pourquoi il y avait une mesure qui avait été faite sur ce qu'on appelle un Leq deux (2) heures à Sainte-Jeanne-d'Arc et un Leq douze (12) heures à La Rédemption à l'intersection, dans ce cas-là, de la route Massé et du Huitième rang.

320

L'information que j'ai obtenue à l'égard de tout ça, c'est que dans le contexte où les mesures qu'on a obtenues nous indiquent que le débit horaire est constant, qu'il n'y a pas une grande variation, d'ailleurs on observe ça bien quand on regarde le détail dans l'annexe de l'étude d'impact qui présente toute l'étude acoustique, quand il y a peu de variation, une mesure dans un contexte comme ça, sur une période de deux (2) heures, était qualifiée par l'expert comme étant des valeurs représentatives des bruits ambiants pour permettre de procéder par la suite.

325

330

Au niveau des chalets, effectivement, il y a pas eu de modélisation spécifique qui a été faite pour les chalets qui sont plus du côté de la route du Portage à environ une distance, comme on mentionnait hier, de trois cent cinquante mètres (350 m). Donc il y a pas eu de modélisation, sans qu'il y ait de raisons particulières et définies. On l'a fait pour les résidences permanentes, mais pas pour les chalets.

335

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous me permettez d'intervenir tout de suite, vu que vous êtes dans le feu de l'action!

340

Quand on passe là, hier, on parlait de six-sept (6-7), c'est plus que ça, il y a presque une dizaine de chalets, en tout cas, je pense pas qu'il y ait de résidences permanentes, mais des chalets, il y a pas de raisons techniques?

345 Ça pourrait pas être – là, je suppute – mais ça pourrait pas être le fait que c'est juste des résidences permanentes qui sont normalement prises dans les codes de bonne conduite de mesure du climat sonore?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

350 J'ai posé spécifiquement la question à l'expert, à savoir est-ce qu'il y avait quelque chose à l'égard des normes applicables, je dirais, dans ces volets de modélisation là. Non, il y avait pas rien qui disait ou qui définissait qu'on le fait seulement pour les résidences permanentes. On aurait pu vouloir le faire pour les chalets.

355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a pas de complément d'information – en tout cas, s'il y a un complément d'information de la part de madame Audet du ministère du Développement durable?

360 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Oui effectivement, ces chalets-là, on va effectivement demander de l'information supplémentaire à ce sujet-là.

365 C'est pas parce que ce ne sont pas des résidences permanentes qu'on les tiendra pas en compte. Donc on va demander peut-être à quel point ils sont utilisés, quand est-ce, puis ils vont devoir faire partie de la modélisation.

370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends ça, puis vous nous devancez, parce que la prochaine interrogation, évidemment, vous la voyez venir, ça va être: avec votre expert avec lequel vous êtes déjà en contact, est-ce que c'est possible d'avoir, je dirais, à défaut de quelque chose d'aussi complet que le reste, au moins avoir – c'est déjà quelqu'un qui est connu dans le milieu – est-ce qu'il est en mesure, à partir des informations qu'il a, les distances, les cartes, de donner une espèce de topo de l'ordre de grandeur?

380 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

J'ai posé la question, ça pourrait être fait très rapidement, quitte à revalider. On va rencontrer, on va poursuivre les audiences après-midi, puis je vais vous revenir avec ça.

385 Mais théoriquement, à l'intérieur d'un délai de vingt-quatre-quarante-huit (24-48) heures, demain c'est vendredi, on comprend, mais au plus tard au début de la semaine, on pourrait transmettre l'information à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

390 Ce serait excellent. Même si c'est déposé sous réserve d'une confirmation, mais au moins pour que les gens puissent avoir rapidement un aperçu de à quoi ça correspond dans une réalité, parce que là, c'est virtuel, mais à quoi ça correspondrait.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

395

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

400

Très bien, c'est apprécié. Je vous laisse poursuivre!

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

405 Merci. Deuxième point qui a été mentionné, la question nous était pas nécessairement spécifiquement adressée, mais on a quand même sorti de l'information en regardant un peu plus en détail celle qu'on possède à l'intérieur de l'étude d'impact et des documents au soutien, l'histoire de l'effet du biogaz sur potentiellement les érablières.

410 Quand on fait la modélisation de la production puis la dispersion atmosphérique résultant de la production du biogaz, on touche à un volet qui nous est demandé qui est plutôt les composés soufre réduit totaux qui sont plutôt ceux qui sont générateurs de pluies acides ou qui peuvent contribuer à la génération des pluies acides, qui peuvent avoir un effet.

415 L'effet qu'on a identifié, quand j'ai parlé au biologiste, il dit que ça pourrait éventuellement devancer la période à laquelle les feuilles perdent leurs couleurs, commencent à se colorer de façon jaune à rougeâtre en période automnale, sans qu'il ait plus d'information que ça sur un effet potentiel.

420 Mais à l'égard des résultats qu'on a produits, ce que je veux vous transmettre comme information, c'est qu'au niveau de la modélisation, ces SRT là qu'on appelle, donc ces composés-là, on nous demande de les modéliser, de les regarder à l'égard de normes pour des concentrations sur une période d'une heure, et on nous demande aussi de les regarder pour des périodes d'exposition plus chroniques. Je pense que ça serait mieux adapté voir s'il pourrait y avoir un effet potentiel ou non sur ces érables-là.

425

430 Donc à l'égard de la concentration qui résulte de notre modélisation, dans la portion nord-est à peu près, est-nord-est du site, à l'endroit où ce que sont situées les érablières ou l'érablière au sens de la forêt d'érables, si je peux m'exprimer ainsi, on a des concentrations, pour la période, les pires conditions, l'année de pointe, où la concentration serait de l'ordre de point zéro un ($0,01 \mu\text{g}/\text{m}^3$) à point zéro deux microgramme par mètre cube ($0,02 \mu\text{g}/\text{m}^3$) dans la pire année de production du biogaz qui est prévue en 2033, vingt quelques années après, vers la fin de la période d'enfouissement.

435 Ça, c'est l'année de pointe. Quand on a regardé maintenant pour la période d'exposition qu'on appelle chronique, les vingt-cinq (25) pires années de production du biogaz, j'ai pas la valeur précise à l'endroit de la zone d'érablières, j'ai la valeur du pire endroit sur le site comme tel; on parle de point zéro sept microgramme par mètre cube ($0,07 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

440 La norme qui nous est donnée dans le cas de la période je dirais chronique, par le MDDEP, on parle de quarante-huit microgrammes par mètre cube ($48 \mu\text{g}/\text{m}^3$) d'air et on aurait des concentrations inférieures à point zéro sept microgramme par mètre cube ($0,07 \mu\text{g}/\text{m}^3$) dans la région de l'érablière.

445 Donc de là, on peut peut-être à tout le moins penser que l'impact, s'il y en avait un, serait probablement très négligeable. Ça, c'est le deuxième complément d'information.

450 Troisième élément, il a été beaucoup question hier, monsieur le Président, comment se comporteraient les ouvrages dans le cas d'événements particuliers qui ont été connus ici récemment dans la région de Rivière-au-Renard, comme ça a été mentionné, des événements de pluies importants.

455 Deux-trois (2-3) éléments additionnels! Dans la conception de l'ensemble de nos ouvrages, on a ce qu'on appelle, et dans la zone de traitement et aussi dans la zone d'enfouissement, on a ce qu'on appelle la revanche, la zone qu'on garde libre à l'intérieur des différentes structures pour des besoins d'accumulation additionnels, à tout le moins, puis confiner l'ensemble du lixiviat quand on parle de la station de traitement, et également à l'intérieur de la zone d'enfouissement, on a des bennes périphériques qui maintiennent, je dirais, la masse de déchets puis l'eau qui s'y retrouve confinée, donc on a des revanches qui sont de l'ordre d'un mètre (1 m) dans l'ensemble de ces ouvrages-là.

460 Sans avoir fait de vérifications précises avec le temps bien sûr qu'on a eu depuis la fin des audiences hier, on est quand même en mesure d'emmener l'information à l'effet que les pluies qu'on a obtenues, comme dans le cas du Saguenay, on parlait des précipitations maximales de l'ordre de trois cents millimètres (300 mm), des pluies qui ont été établies comme étant des pluies qui pouvaient se produire avec des récurrences de l'ordre de mille (1000) ans, qui a été mentionné, à tout le moins cinq cents (500) ans et non mille (1000) ans, on parle de précipitations de l'ordre de trois cents millimètres (300 mm) dans les endroits où ce qu'il y avait des zones les plus concentrées. Donc si on le regardait dans un contexte de l'apport de ces

470 précipitations-là à l'intérieur des structures, on est en mesure de dire qu'on peut, on contiendrait sans problème ces précipitations-là qui tomberaient sur nos ouvrages.

475 À l'égard du ruissellement qui est en périphérie de nos ouvrages, il faut comprendre que le ruissellement qui est à l'extérieur des ouvrages proprement dits n'entre pas en contact avec les zones d'accumulation, que ce soit au niveau de la zone d'enfouissement ou que ce soit au niveau des bassins, donc tout ça est contrôlé, et on aurait deux (2) effets un peu qui se recourent avec le fait qu'on aurait des ouvrages sur le terrain.

480 Le premier, dans le fond, c'est que notre réseau de fossés, en partie de déboisement additionnel qu'on peut vouloir faire, ça va accélérer, ça pourrait accélérer le ruissellement et puis éventuellement le fait que ça rejoigne le milieu récepteur, la rivière. Ça, ça serait un effet, entre guillemets, néfaste dans ce contexte-là s'il y avait ces événements de pluies là.

485 L'autre effet qui est un peu à l'inverse, bien que c'est des petites superficies, les endroits où ce qu'on est aménagé et puis qu'on confine, bien, on retarde, on empêche le ruissellement de se produire, donc ça tombe à l'intérieur de nos ouvrages puis on n'a pas l'effet de ruissellement.

490 C'est sûr que c'est pas des grosses superficies, on parle d'aménagements de l'ordre de vingt (20 000 m²) à trente mille mètres carrés (30 000 m²) à peu près, une vingtaine de mille mètres carrés au niveau de la station de traitement, puis il y a peut-être quelques milliers de mètres carrés qui sont toujours en aménagement au niveau de la zone d'enfouissement.

495 C'est sûr que c'est pas des grosses superficies, et la contribution de ce bloc-là à l'égard du bassin versant à l'endroit, si on considérait l'ensemble du bassin versant à l'endroit du rejet, on parle de vingt (20 000 m²) à trente mille mètres carrés (30 000 m²) sur un bassin versant à l'endroit du rejet qui a trois cent quatre-vingt-seize kilomètres carrés (396 km²). Donc c'est juste pour mettre un peu les choses en perspective à l'égard de ce volet-là.

500 On a un complément d'information aussi à l'égard, que monsieur Gagnon va vous expliquer, à l'égard, tout le volet, les questions qui nous ont été adressées en relation avec, si on transporte les eaux de lixiviation dans une station municipale, le volet coût, comment tout ça pourrait se situer, je vais laisser monsieur Gagnon vous donner un peu d'information additionnelle, monsieur le Président.

505 **PAR M. FRANÇOIS GAGNON:**

Merci. Je vais exposer rapidement la problématique.

510 On l'a comparée par exemple avec la station d'épuration de Mont-Joli qui potentiellement pourrait par exemple recevoir un débit comme celui-là. Pour vous mettre en situation très rapidement, cette station-là est conçue pour un débit maximum de treize mille six cents mètres cubes (13 600 m³) par jour environ, et puis une charge organique en DBO d'environ cinq cent

soixante kilos (560 kg) par jour. Ce sont des étangs aérés et qui ont été conçus dans le cadre du programme d'assainissement des eaux, avec des normes qui s'appliquent.

515 Pour vous situer, les besoins en traitement pour le lixiviat s'établissement à un débit qui est d'environ quatre-vingt-dix mètres cubes (90 m³) par jour, pour comparer à treize mille six cents mètres cubes (13 600 m³), et puis une charge organique en DBO de sept cent dix kilos (710 kg) par jour. Alors les enjeux qui s'ajoutent à ça, ça ferait deux (2) effets si on voulait acheminer cet effluent-là à la station d'épuration.

520 On se retrouverait dans une situation d'abord que la capacité de traitement serait insuffisante, puis qu'il faudrait au départ doubler la capacité de traitement en aération. Ça, c'est une première chose.

525 Sans compter qu'à ce moment-là, il y a plus de charge, de réserve pour ce qui est prévu pour le développement futur au niveau municipal. Ça, c'est une première chose.

530 La seconde, c'est que le fait qu'on ajoute une charge qui n'est pas municipale implique finalement qu'il devra y avoir une révision des normes de rejet au milieu récepteur puis conséquemment, redéfinir des OER pour le milieu récepteur, ce qui va impliquer très certainement aussi une révision des paramètres plus contraignants qui vont être requis à la sortie de cette station-là.

535 Ça peut se traduire entre autres par l'ajout d'un système de polissage, un système de traitement tertiaire par exemple avancé.

540 Puis quand on parle d'ajouter un système, si on veut augmenter la capacité de traitement, c'est soit ajouter des nouveaux bassins ou ajouter un système de traitement complet qui vient s'ajouter. Alors vous comprenez qu'on parle immédiatement de plusieurs millions de dollars d'investissement, compte tenu du débit aussi qui doit être traité, parce que finalement, ça lie le débit que doit déjà gérer au niveau de la ville de Mitis.

545 Puis ça, le second effet, c'est au niveau des coûts d'exploitation. Vous devez ajouter un coût de camionnage annuel dans un premier temps. On parle, pour ce genre de débit là puis ce genre de distance là, on parle de l'ordre de cent mille dollars (100 000 \$) par année, sur une période de vingt-cinq (25) ans, plus l'ajout des coûts d'exploitation additionnels à la station, puis le partage qui s'ensuit.

550 Ce sont les principaux éléments qu'on voulait rajouter.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

Juste une précision. J'ai induit malencontreusement la Commission en erreur hier à l'égard de la question sur le débit rejeté au milieu. J'ai fait mention d'un débit de point huit huit

555 cinq litre par seconde (0,885 l/s), c'est le débit évalué, mais le débit de conception des ouvrages va être de l'ordre de un virgule zéro deux huit litre par seconde (1,028 l/s), par rapport à point huit huit cinq (0,885 l/s). Alors désolé de la confusion.

PAR M. MARCEL MOREAU:

560

Un complément d'information concernant ce qu'on parlait tantôt des compensations à la municipalité.

565

Juste faire part que l'ensemble des compensations qu'on s'apprête à donner à la municipalité, ça représente un montant d'environ quatre dollars la tonne (4 \$/t). Dans les recherches qu'on a faites un petit peu à travers le Québec, présentement, on se rend compte que les coûts représentent environ de un (1 \$/t) à deux dollars la tonne (2 \$/t) qui est donné en compensation aux municipalités qui reçoivent ces ouvrages-là, ces projets-là.

570

Donc on est au-delà du double en compensation qu'on va donner si on le prend au coût à la tonne par rapport à ce qui se donne au Québec.

Je vais laisser madame Lévesque donner l'information supplémentaire aussi.

575

PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:

Bonjour. Hier, il y avait eu une demande d'information à savoir le nombre de composteurs qui avaient été vendus dans la MRC de La Mitis et dans la MRC de La Matapédia.

580

Dans la MRC de La Mitis, deux cent deux (202) composteurs ont été vendus par la municipalité au prix de vingt dollars (20 \$) du composteur. Et puis dans la MRC de La Matapédia, des bacs de compostage ont été vendus aussi pour un total de sept cent cinquante-huit (758) bacs.

585

Et puis des demandes d'information avaient été demandées à savoir les quantités de matières résiduelles qui étaient récupérées au Centre de formation et d'entreprise de récupération. Pour les deux (2) MRC, on totalise trois mille tonnes (3000 t) de matières récupérées par année.

590

À titre d'information, dans la MRC de La Matapédia, au niveau de l'écocentre, on récupère dix-sept cents tonnes (1700 t) de matières résiduelles dont la majeure partie est composée de bois, de matériaux de construction, de bois, provenant en majorité du secteur résidentiel.

595

Et puis en ce qui concerne les matières putrescibles, la valorisation des résidus de cuisine et de jardin, on parle d'environ sept cents tonnes (700 t) par année, le compostage qui

peut se faire à l'échelle des deux (2) MRC. Pour une moyenne d'environ de quinze pour cent (15 %) des familles qui feraient du compostage directement à la maison.

600 À titre d'information aussi, j'ai laissé à l'arrière des dépliants d'information sur la manière de procéder pour faire du compostage. Il y a une vingtaine de dépliants à l'arrière, si jamais il en manque, vous pourrez me le dire, j'en rapporterai.

605 Et puis l'atteinte des objectifs par les MRC, les objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles, actuellement en 2006, en fonction des données, de toutes les données qu'on pouvait avoir en main, la MRC de La Matapédia a atteint actuellement quarante-neuf pour cent (49 %), pourcentage de récupération par rapport à l'objectif, et la MRC de La Mitis a atteint vingt-deux pour cent (22 %).

610 L'écart entre les deux (2) MRC vient du fait que les écocentres sont pas encore en fonction dans la MRC de La Mitis.

615 Il y avait une question aussi qui concernait le coût à la tonne au niveau du transport. Après avoir validé les données, les contrats de transport qu'on avait dans les deux (2) MRC, la moyenne des coûts de transport à la tonne actuellement est d'environ vingt dollars la tonne (20 \$/t).

PAR LE PRÉSIDENT:

620 Merci madame.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
CLAUDE DIONNE**

625

PAR LE PRÉSIDENT:

630 On va enchaîner immédiatement avec un premier participant. Je vous indique déjà qu'il y a déjà plusieurs participants qui sont inscrits, on va essayer de passer au travers ceux qui sont là déjà, puis on verra pour ajuster pour la fin de l'après-midi, qu'est-ce qu'il en est, pour essayer de passer tout le monde qui va vouloir venir poser des questions cet après-midi, en vous référant au fait qu'on continue ce soir aussi.

635 On invite un premier participant, monsieur Claude Dionne s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Dionne.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

640

Bonjour. J'ai des questions, j'en ai quelques-unes, mais on va se contenter de deux (2) pour l'instant!

PAR LE PRÉSIDENT:

645

Oui, vous pourrez vous réinscrire après, ce soir, pas de problème.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

650

Effectivement. La première question: Est-ce que les promoteurs ont prévu un système de détection concernant les matières radioactives? Et si j'en parle, c'est que je suis en connaissance de cause.

PAR LE PRÉSIDENT:

655

On va poser la question, puis on va valider auprès du ministère également, à savoir s'il y a des exigences réglementaires reliées à la question de la détection des matières radioactives. Monsieur Bergeron.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

660

Oui, c'est effectivement prévu en vertu des exigences réglementaires qui pourront être précisées par le ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

665

C'est quoi?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

670

Un système de contrôle qui est associé à la balance, des détecteurs au passage avec enregistrement si jamais il y a une problématique.

PAR LE PRÉSIDENT:

675

Je réserve aussi la question pour le ministère, s'il y a un complément d'information à fournir, mais est-ce que c'est des appareils standards qui sont utilisés maintenant dans les nouveaux sites d'enfouissement?

680 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

C'est ce genre d'équipement là. Il y a différents fabricants manufacturiers, trois (3) ou quatre (4) à notre connaissance, mais c'est les appareils similaires qui sont installés depuis l'application du nouveau règlement, oui, dans l'ensemble des LET.

685

PAR LE PRÉSIDENT:

Un complément d'information est-il nécessaire de la part du ministère?

690

PAR Mme FRANCINE AUDET:

Pas vraiment, c'est assez complet. C'est l'article 38 du règlement qui oblige ce contrôle-là.

695

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a une obligation réglementaire?

700

PAR Mme FRANCINE AUDET:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

705

Juste savoir, monsieur Bergeron, en termes d'efficacité, ces systèmes-là sont reconnus, puis ça donne quoi comme efficacité?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

710

Je dirais que l'information qu'on dispose, parce que ça fait quand même peu d'années ou peu d'installations qu'on a, ils semblent être particulièrement sensibles, peut-être même des fois un peu trop sensibles d'une certaine façon. Ils donnent beaucoup d'alarmes ou de détections où ce que, après vérification, il semble pas y avoir de telles matières qui se retrouvent.

715

On comprendra qu'il y en a des fois dans des détecteurs de fumée, des choses semblables qu'on peut retrouver, mais ma compréhension, c'est qu'il y a quand même un petit peu d'ajustement. C'est des équipements relativement pointus, et ils semblent être, comme je disais, plus efficaces que moins efficaces, dans le sens qu'ils sont plus souvent en alarme, même si on n'est pas capable de détecter qu'il y a présence de telles matières.

720

Donc c'est le niveau d'information que j'en ai; encore là, parce que, comme je vous dis, ça fait quand même peu d'années et peu d'installations qu'on a qui sont dotées de tels équipements.

PAR LE COMMISSAIRE:

725 Merci monsieur Bergeron. Madame Audet, au niveau du ministère, quels sont les commentaires que vous pouvez avoir des opérateurs des LET qui sont sujets finalement à avoir ce type d'alarme?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

730 Monsieur Bourret va compléter.

PAR M. MICHEL BOURRET:

735 C'est des appareils qui sont très sensibles, donc qui peuvent détecter des niveaux de radiation très faibles; ils doivent être ajustés en fonction des teneurs de fond qui se retrouvent à chaque endroit. Donc ces ajustements-là, habituellement, on l'ajuste en fonction du bruit de fond, à deux (2) fois le bruit de fond.

740 Et il faut voir que c'est des appareils de détection de radiation, ça veut pas dire nécessairement que ça indique qu'il y a une matière qui est radioactive qui n'est pas acceptable à l'enfouissement. Il y a des taux, des teneurs, c'est le Règlement sur les matières dangereuses qui définit les teneurs en fonction des radioéléments présents et du niveau de radiation.

745 Des appareils qui sont en place à l'entrée des sites d'enfouissement, ça détecte pas seulement – ça détecte une radiation de façon globale et par la suite, il y a une investigation qui doit être entreprise pour déterminer quel est le radioélément présent, quelle est la masse de la matière radioactive pour déterminer si c'est une matière dangereuse.

750 Donc au niveau des lieux, des opérateurs des sites, évidemment le commentaire qu'on retrouve, c'est une gestion un peu plus compliquée qui demande, lorsque le détecteur à l'entrée sonne, de faire une autre investigation. Donc ça ajoute un petit peu de complexité à la gestion, tout simplement.

755 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 Merci monsieur Bourret.

PAR LE PRÉSIDENT:

760 Si vous permettez, monsieur Dionne, est-ce que ça signifie que si par malchance, un camion qui rentre, passe à la balance, c'est détecté, est-ce qu'automatiquement, ça fait que le camion est mis de côté puis là, il y a une investigation, automatiquement?

765 **PAR M. MICHEL BOURRET:**

C'est ce qui doit être fait pour déterminer la source.

770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est qui à ce moment-là qui, une fois identifiée la source, c'est qui qui donne le "go no go" pour l'enfourer ou plutôt continuer à pousser ou à isoler, j'imagine, la matière en question?

775 **PAR M. MICHEL BOURRET:**

L'exploitant doit mener, doit faire l'investigation avec d'autres appareils et trouver la source.

780 Et à ce moment-là, en informer le ministère. À ce moment-là il va avoir l'autorisation.

Si c'est pas une matière dangereuse, ça pourrait être remis dans le site. Et si c'est une matière dangereuse, à ce moment-là, ça devrait être géré en conformité avec...

785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc à ce moment-là, il y a comme une forme de rapport qui est rendu; c'est tu juste un coup de téléphone ou si c'est un rapport formel qui est fait?

790 **PAR M. MICHEL BOURRET:**

Les événements doivent être pris en compte dans le rapport, dans le registre d'exploitation qui fait l'objet d'un rapport annuel par la suite.

795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bourret.

Monsieur Dionne.

800 **PAR M. CLAUDE DIONNE:**

805 Dans un premier temps, juste pour un renseignement, monsieur Bourret, il faut pas oublier qu'une matière radioactive, c'est une matière radioactive. Dépendant du type, si c'est de l'iode ou un autre, il y a des demi-vies qui se font et qui sont très lentes. Quand je dis que je parlais en connaissance de cause, on en reparlera dans notre mémoire!

Deuxième question! Hier, il y a une madame ou il y a un monsieur, j'ai pas pu mettre le nom dessus, excusez, on parlait d'une membrane qui allait être utilisée et, corrigez-moi si c'est pas le cas, une membrane de type HDPE, est-ce que c'était bien ça?

810

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pourrais pas vous indiquer si c'est les bonnes lettres, mais on va vérifier avec le promoteur immédiatement.

815

C'est bien ça?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

820

Oui, c'est monsieur Bourret qui parlait du HDPE. C'est du polyéthylène haute densité.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

825

C'est un peu la même toile, à ma connaissance, qui avait été utilisée ou qui voulait être utilisée pour le Stade olympique?

Ça voudrait dire que ça n'a pas été trop trop un grand résultat!

PAR LE PRÉSIDENT:

830

Mais dans votre question, il y a quand même...

PAR M. CLAUDE DIONNE:

835

Je veux savoir si c'est vraiment...

PAR LE PRÉSIDENT:

840

Vous questionnez la sécurité compte tenu d'un événement. Est-ce que c'est possible d'avoir l'information, savoir si c'est le même type de toile?

845

Puis on s'attendrait à ce que ce type de toile là, s'il est homologué pour faire des sites d'enfouissement, c'est qu'il ait passé des tests, je nommerai pas les noms des compagnies, mais normalement il y a une série de tests qui sont faits, est-ce que ces toiles-là, tel que c'est utilisé dans le cas du présent LET, le projet, est-ce que ces toiles-là sont homologuées quelque part par des agences dûment autorisées à le faire?

PAR M. MICHEL BOURRET:

850 À ma connaissance, les toiles du Stade olympique, c'était pas des toiles HDPE mais plutôt en kevlar.

Mais le HDPE, les membranes HDPE font l'objet de tests et il y a des standards qui sont établis, et chacun des produits doit rencontrer ces standards-là, autant pour différents types de
855 contrôles, autant au niveau de l'élasticité, de l'épaisseur.

PAR LE PRÉSIDENT:

La Commission serait intéressée à avoir quelques données sur je dirais les validations
860 techniques des toiles, puisque j'imagine que ça sert un peu partout. Est-ce qu'on doit penser que c'est pas juste au Québec, que c'est aussi plus largement utilisé?

Complément d'information de la part de monsieur Bergeron!

865 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

Si vous permettez, monsieur le Président! Effectivement, comme mentionne monsieur Bourret, il y a un organisme qui s'appelle le GRI, le Geosynthetic Research Institute, aux États-Unis qui encadre plusieurs normes d'application, je dirais, de qualité du produit. Il y a une
870 norme spécifique, il y en a plusieurs, mais il y a une norme spécifique qui détermine l'ensemble des paramètres que doivent respecter ces membranes-là.

Et notamment, il y a beaucoup d'efforts, parce qu'il y a énormément de recherches et de développements qui ont été faits au cours des années puis qui est toujours en cours à l'égard de
875 ces produits-là et d'autres produits, il faut quand même continuer à compléter l'information disponible ou la connaissance disponible, et il y a beaucoup d'efforts qui ont été mis au cours des dernières années sur des essais qu'on appelle les essais de vieillissement accéléré, de résistance aux contraintes, ce qu'on appelle résistance aux contraintes environnementales, pour encore là parfaire le niveau d'information disponible et s'assurer que l'ensemble des produits sont
880 de qualité égale.

Donc il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits sur des essais spécifiques pour s'assurer que ces produits-là sont tous de qualité égale. Et on pourra effectivement soumettre les normes du GRI qui sont appliquées systématiquement dans les différents devis d'appels d'offres quand
885 on installe ce genre de produit là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur.

890

PAR M. CLAUDE DIONNE:

Juste un ajout! J'aimerais au moins que ce soit par rapport aux normes canadiennes du Conseil national de recherches.

895

PAR LE PRÉSIDENT:

Si les normes existent, j'imagine...

900

PAR M. CLAUDE DIONNE:

Et non des normes par rapport au CSA américain ou autre chose qui ne sont pas tout à fait les mêmes.

905

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce qu'on va demander, c'est: Est-ce qu'il y a des normes canadiennes, est-ce qu'il y a des normes américaines, c'est quoi les standards qui sont utilisés dans le domaine, puis avec validation du ministère du Développement durable sur le plan je dirais du "back-up" technique d'autorisation et de validation.

910

PAR M. CLAUDE DIONNE:

Merci beaucoup.

915

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur Bergeron, est-ce que ce type de toile est utilisé strictement pour les sites d'enfouissement sanitaire ou encore il y a d'autres utilisations, par exemple au niveau de l'assainissement des eaux? C'est peut-être pas le même type de toile, je suis pas certain.

920

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

Effectivement, une application qu'on voit régulièrement dans ce genre de produit là, c'est des ouvrages de confinement d'eau. On l'utilise même dans l'eau potable et des qualités d'eau potable, et on l'utilise pour des eaux usées.

925

C'est le même genre de produit qu'on utilise pour la confection des bassins qui retiennent les eaux de lixiviation. Donc les principales utilisations que l'on connaît, c'est à l'égard de ces volets-là aussi.

930

PAR LE COMMISSAIRE:

935 Et un peu comme monsieur disait tantôt, au niveau canadien, est-ce qu'il y a des normes précises là-dessus?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

940 Je dirais que selon l'information qu'on a, on est beaucoup en retard à l'égard des normes qui ont été développées spécifiquement pour ces produits-là. Il y a certaines normes canadiennes qui sont appliquées à l'égard de d'autres produits géosynthétiques, mais je suis pas en mesure de vous répondre spécifiquement s'il y a des normes qu'on utilise à l'égard des membranes à haute densité de polyéthylène. Je vais faire la vérification, monsieur le Commissaire.

945

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci monsieur Bergeron.

950

GINETTE RACETTE

PAR LE PRÉSIDENT:

955

On invite maintenant madame Ginette Racette.

Bonjour madame.

960

PAR Mme GINETTE RACETTE:

965 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire! La communauté autochtone Bedeque que je représente a les mêmes questionnements qui ont été déposés hier et aujourd'hui quant à la proposition d'un LET et ce sur tous les domaines touchés et déjà discutés, mais principalement peu importe l'endroit qui aurait pu être visé ou choisi, les préoccupations de notre communauté restent les mêmes quant à savoir aux possibilités qu'il y aurait un potentiel archéologique comme ce fut le cas à Price en 2005.

970

Le rapport d'impact ne nous satisfait pas quant à les réponses, on y parle simplement, à notre avis, de recommandations.

Ma première question est celle-ci! Est-ce que des recherches ont été faites ou devaient être faites par fouilles archéologiques sérieuses afin de prouver hors de tout doute d'une

975 présence ou non d'artéfacts amérindiens et quelles étaient les intentions du promoteur à l'égard
des artéfacts qui auraient été trouvés?

Également, les promoteurs se sont-ils interrogés sur la présence d'Autochtones qui
pratiquent des activités traditionnelles dans le secteur et aux résidus destructifs que la mère terre
devrait encore avaler?

980

PAR LE PRÉSIDENT:

985 Vos questions sont adressées directement au promoteur, puis évidemment, vous aurez
compris, étant donné qu'on va avoir un représentant de Culture et Communications cet après-
midi, on va être adressé aussi, on peut même reprendre les mêmes questions pour les adresser
également de ce côté-là, savoir où ils en sont rendus par rapport aux informations qui étaient
dans l'étude d'impact sur le fort potentiel archéologique.

990 Ça va être dans ce sens-là que ça va aller.

990

PAR Mme GINETTE RACETTE:

OK.

995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bergeron.

1000 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

Donc il y a eu une étude spécifique de potentiel archéologique qui a été réalisée dans le
cadre de l'étude d'impact que l'on retrouve à l'annexe 11 du rapport principal, volume 2, qui a
identifié un potentiel dans le secteur de la rivière Mitis et également de la rivière Rouge.

1005 Ce qui a été prévu, puis l'engagement qui se retrouve à l'intérieur de l'information qui a
été soumise au ministère dans l'analyse du dossier, c'est de procéder avant tous travaux à
l'exécution de fouilles et de recherches dans la zone, la seule zone nous autres qu'on pourrait
pas arriver en conflit, mais qui pourrait interférer avec ce secteur-là, c'est au niveau de la
construction de l'émissaire du rejet de la station de traitement.

1010

Donc il y a un engagement ferme de procéder à des fouilles spécifiques à l'endroit avec
des archéologues, bon, des entreprises spécialisées, avant de procéder à quelques travaux que
ce soit.

1015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va compléter aussi tantôt avec le représentant du ministère. Je vois que vous avez un complément d'information, monsieur Gagnon?

1020 **PAR M. FRANÇOIS GAGNON:**

Je voudrais juste rajouter en complément d'information que dans l'étude de potentiel archéologique, les zones, il y a des zones qui ont été identifiées comme ayant un fort potentiel archéologique parce qu'il y a pas de sites qui sont connus comme tels dans ce secteur-là.

1025

Par contre, la rive des rivières Rouge et de la rivière Mitis ont été identifiées comme ayant ce potentiel-là. Alors pour ces raisons-là, si on compare ensuite avec ce qui doit se faire dans le cadre des travaux, le secteur qui pourrait être touché, c'est-à-dire à proximité directement de la rivière Mitis, serait l'endroit où est-ce qu'il y aurait justement l'émissaire de l'effluent traité du système de traitement.

1030

Alors c'est pour ces raisons-là que finalement, cette démarche-là serait requise.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035

Ça signifie qu'en pratique, ce que vous envisagez faire, et il y a un lien direct avec probablement la Loi sur les biens culturels, ce serait qu'avant d'exécuter les travaux, que ce soit pour l'émissaire ou d'autre chose, c'est de valider avec des experts en la matière s'il y a présence, voir si le fort potentiel se transforme en présence d'artéfacts, c'est ça qu'on doit comprendre?

1040

PAR M. FRANÇOIS GAGNON:

Oui, c'est de procéder vraiment à un inventaire archéologique.

1045

PAR Mme GINETTE RACETTE:

Est-ce que les promoteurs vont quand même aviser la communauté d'une date probable du début des recherches archéologiques?

1050

C'était pas ma deuxième question, mais c'est en rapport avec ça.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1055

Tout à fait, ça nous fera plaisir de le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1060 Puis il y avait aussi un élément d'information à aller chercher, c'était celui de la présence autochtone dans le territoire qui était aussi dans votre question.

PAR Mme GINETTE RACETTE:

1065 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1070 Est-ce que dans l'étude d'impact la présence autochtone est liée vraiment au potentiel archéologique, est-ce qu'à votre connaissance, il y a d'autres façons, j'allais dire de mesurer, c'est pas le bon mot, mais de documenter le dossier?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1075 La façon qu'on procède aux inventaires, on essaie d'établir l'ensemble des activités de toutes natures qui peuvent être réalisées dans la zone d'étude.

1080 Est-ce qu'il y a des choses spécifiques auxquelles la question ou le commentaire fait mention, je suis pas en mesure de répondre à ce moment-là, mais on essaie d'identifier tout ce qui se produit comme activités de toutes natures dans le secteur de la zone à l'étude, incluant s'il y a des activités spécifiques pratiquées par la communauté autochtone, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1085 Très bien. On va compléter tantôt aux alentours de trois heures (3 h) avec le représentant du ministère, pour savoir s'il y a d'autres informations qu'on peut aller chercher, qui peuvent être en vertu de la Loi sur les biens culturels. On va le savoir tantôt.

PAR Mme GINETTE RACETTE:

1090 Ça me satisfait pour cette question-là.

1095 Ma deuxième question est qu'antérieurement, on a parlé que dans le système de traitement du lixiviat, il allait y avoir des filtres, c'est filtré. Quelqu'un avait déjà demandé la durée de vie de ces filtres-là et avait aussi demandé de quelle façon on allait disposer de ces filtres-là après usure finale.

Alors est-ce qu'on avait répondu à ce moment-là qu'ils allaient être rejetés dans le LET, si je ne m'abuse, alors est-ce qu'il y a d'autres façons qui ont été envisagées de disposer de ces filtres-là qui sont hautement toxiques, on le sait?

1100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On fait référence à ce moment-là aux filtres en tourbe dans le système de polissage.

1105 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

Effectivement, l'information qu'on avait fournie lors de la séance du mois d'avril dernier était à l'effet que selon le manufacturier de ces équipements-là, la durée de vie était de l'ordre de six-sept-huit (6-7-8) ans et que le milieu filtrant devait être régénéré, et la façon qu'on prévoyait en disposer, c'est à l'intérieur du lieu d'enfouissement comme tel.

1110

Je vous dirais qu'à ma connaissance, on s'est pas encore rendu là dans aucune des installations. Donc est-ce qu'il y aurait des particularités qui feraient en sorte que ce milieu filtrant là pourrait être classifié ou considéré autrement, soit comme potentiellement une matière dangereuse ou non, je suis pas en mesure de vous répondre.

1115

Mais actuellement, la prévision, c'est de le retourner en circuit fermé à l'intérieur du lieu d'enfouissement technique, monsieur le Président.

1120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va demander au ministère du Développement durable si, un, la pratique correspond aux normes acceptées par le ministère et si, à votre connaissance, il existe une alternative à l'enfouissement.

1125 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Monsieur Bourret va répondre.

1130 **PAR M. MICHEL BOURRET:**

Les tourbes qui sont utilisées dans ces filtres-là, ça fait quand même depuis plusieurs années à certains lieux qui sont utilisés, c'est pas des matières, lorsqu'ils sont remplacés, les filtres sont pas catégorisés comme étant matières dangereuses. Donc ce sont des déchets solides, des matières résiduelles acceptables à l'enfouissement.

1135

D'autres méthodes de disposition, de valorisation de ces tourbes-là n'ont pas encore été regardées. Pour l'instant, tout ce qui est fait, c'est l'enfouissement.

1140 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Bourret, est-ce que j'en comprends que s'ils n'ont pas été classifiés comme matières dangereuses, c'est qu'il y a eu une analyse de faite auparavant, est-ce que c'est le cas?

PAR M. MICHEL BOURRET:

1145 Je crois que oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1150 Donc est-ce que vous pouvez vérifier tout ça et nous revenir, à savoir s'il y a eu des analyses qui ont été faites sur les systèmes qui ont été remplacés? C'est ça qu'on aimerait savoir.

PAR M. MICHEL BOURRET:

1155 Absolument.

PAR LE COMMISSAIRE:

1160 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Racette.

1165 **PAR Mme GINETTE RACETTE:**

Merci.

1170

FRANCE BOUCHARD

PAR LE PRÉSIDENT:

1175 On invite maintenant madame France Bouchard.

Bonjour madame.

PAR Mme FRANCE BOUCHARD:

1180

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1185 On vous écoute.

PAR Mme FRANCE BOUCHARD:

1190 Moi, il y a un monsieur hier qui a apporté sur le tapis l'histoire des sédiments, puis je trouve qu'il manquait un petit peu, de compléter ça. Ça m'a portée à réfléchir un peu plus.

 Ça fait que moi, je voudrais savoir, ces sédiments-là doivent être toxiques, les particules en suspension qu'il y a dans les rejets de lixiviat, ils doivent être toxiques, ces particules-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1195 C'est ce qu'on va aller vérifier.

PAR Mme FRANCE BOUCHARD:

1200 Quand ils passent dans les zones de sédimentation, ça sédimente, mais l'accumulation de ça, c'est quoi ça peut faire dans dix-quinze (10-15) ans?

PAR LE PRÉSIDENT:

1205 On peut l'élargir aussi, la question, madame, si vous permettez!

PAR Mme FRANCE BOUCHARD:

1210 C'est quoi ça peut faire, dans dix-quinze (10-15) ans, ça va tu s'accumuler puis devenir de plus en plus toxique, ces sédiments-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1215 Votre question est claire, on va aller chercher des éléments de réponse, puis en même temps, hier, ils avaient été abordés sous l'angle aussi de la présence du saumon quand la question a été posée.

1220 Peut-être revenir pour comprendre davantage les sédiments, est-ce qu'on peut déjà modéliser ou avoir une idée d'où vont se déposer les sédiments, compte tenu de la nature de la rivière, est-ce que c'est quelque chose qui est pensable, ils sont où...

PAR Mme FRANCE BOUCHARD:

1225 Oui, puis l'accumulation à long terme.

PAR LE PRÉSIDENT:

... puis à long terme, bien, ça veut dire quoi dans la rivière? C'est tu lessivé au printemps avec les crues ou si...

1230

PAR Mme FRANCE BOUCHARD:

Oui, qu'est-ce qui se passe avec ça, en gros, là. J'aimerais approfondir, là.

1235

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est ce qu'on va faire. On va commencer par le promoteur, monsieur Bergeron!

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1240

Effectivement, tel qu'on l'a mentionné hier, le taux de rejet des matières en suspension à la fin de la chaîne de traitement est de l'ordre de quatre (4 mg/l) à trente milligrammes par litre (30 mg/l), ce qui se traduisait, comme on l'a mentionné hier, après la zone de mélange, à une contribution pas mesurable, si on peut s'exprimer ainsi, étant donné l'effet de mélange et l'effet de dilution.

1245

Maintenant, en ce qui concerne la nature de ces matières en suspension là, on va tenter de fournir un peu l'information, mon collègue va tenter de vous fournir un petit peu d'information. Il y a pas de données très précises sur de quoi est composé spécifiquement ces matières en suspension là, mais tenter de vous donner un peu l'information.

1250

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais je rajouterais à la question de madame aussi, on peut avoir des chiffres, mais il faudrait aussi essayer de voir à quoi ça correspond. Ça veut tu dire, ça, qu'il peut y avoir des dépôts, au-delà des volumes et des quantités que vous mentionnez, est-ce que ça signifie qu'il peut y avoir des dépôts qui vont se produire dans la rivière, et si c'est le cas, est-ce que c'est modélisable pour qu'on le sache d'avance, hormis la question du temps?

1255

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

À l'égard des dépôts, non, pas avec ces quantités-là, non. Quand on prend les valeurs qu'on vous donne, qu'on les divise par l'effet de dilution, il peut pas y avoir de zones de déposition qui résulteraient de l'envoi de ces quantités-là très très faibles en termes de quantités dans le milieu.

1265

Donc on peut pas créer de zones de dépôt qui viendraient affecter la qualité du substrat du lit de la rivière qui présente – comme je vous mentionnais hier aussi, les taux qu'on va rejeter

1270 vont être après mélange nettement inférieurs à ceux qu'on retrouve actuellement déjà dans la
rivière. C'est quand même important de le resouligner. Donc c'est pas une situation pour
laquelle on va créer des zones de dépôt aux endroits où la vitesse permettrait qu'il y ait de la
sédimentation qui puisse se faire. Pas avec l'apport qu'on a.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275 Juste avant d'avoir un complément d'information, monsieur Gagnon, aussi on va tout de
suite par la suite aller voir au niveau je dirais de deux (2) ressources importantes, les gens qui se
baignent, puis aussi le saumon qui est présent dans une fosse qui est pas tellement loin, pour
voir si à vos yeux, compte tenu des quantités impliquées, si ça peut avoir une incidence à court
1280 terme et à long terme également sur les activités.

Monsieur Gagnon.

PAR M. FRANÇOIS GAGNON:

1285 Oui. Alors en complément, monsieur le Président, pour dire qu'est-ce que c'est une
matière en suspension finalement, c'est toute substance qui est dans l'eau qui n'est pas dissoute,
alors qui se trouve sous la forme de fines particules. Alors c'est une caractéristique physique.

1290 Alors à la question ici, est-ce que des matières en suspension peuvent être toxiques, ce
qu'on peut répondre, c'est qu'au niveau des normes de rejet à l'effluent traité, il y a des normes
qui s'appliquent sur les différents paramètres qui sont justement, qui permettent d'évaluer s'ils
sont toxiques ou non. Alors il y a des métaux, il y a différentes substances. Alors l'effluent traité
doit répondre à ces questions-là, alors par le fait même, ce qui est rejeté ne peut pas être
1295 toxique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1300 Donc vous dites que ça peut pas être toxique, puis ça peut pas non plus se déposer puis
créer des obstacles physiques, compte tenu, si on comprend bien, compte tenu des volumes en
question?

PAR M. FRANÇOIS GAGNON:

1305 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1310 Si vous permettez, on va aller voir du côté du saumon et de la santé s'il y a des
compléments d'information sur le sujet!

Monsieur Lebel dans un premier temps.

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

1315

L'approche chez nous, on n'est pas des environmentalistes, on est des gestionnaires de poisson, donc notre base de réflexion, c'est l'atteinte des objectifs environnementaux de rejet.

1320

Ce qui nous a été déposé, ce qu'on a lu, ce qu'on peut voir, c'est selon les débits qui sont en jeu, les débits qui sont faibles, on parle de cinq (5 m) à quarante mètres (40 m) et d'un couloir ou un cône, ce que j'ai eu par la bande, de quelques mètres.

1325

Donc c'est déjà, c'est un lixiviat traité qui est pas toxique parce qu'il y a un taux de survie de cinquante pour cent (50 %) quarante-huit (48) heures. Donc déjà là, nous autres, on tient compte de ça.

1330

L'autre question qu'on pourrait avoir, c'est la largeur de la rivière, est-ce qu'elle est affectée au complet ou est-ce que c'est une petite section. Ça pourrait empêcher les migrations potentielles. Je pourrais en parler qu'est-ce qui peut empêcher les migrations, j'ai eu une expérience dans ma vie de ce côté-là.

1335

Et on parle d'une petite bande dans la rivière de très faible longueur. C'est petit comme superficie, là, vraiment petit. Si on parle d'unités de production chez nous, ici, ça représente peut-être une unité sur six cent soixante-dix-sept mille (677 000) unités pour la rivière Mitis, je parle pas de la Mistigouèche, donc on voit la surface qui est là, c'est une tête d'aiguille, là. C'est comme ça qu'on voit ça.

1340

Si ça serait un produit toxique qui sortirait sans traitement, peut-être qu'on serait plus éveillé, mais là, c'est un produit qui est pas toxique.

1345

On est des gestionnaires de stocks, donc on veut avoir des rendements de saumon, on protège l'habitat, on protège les poissons eux autres aussi par notre service de protection.

Un peu au niveau historique ici, on n'a pas parlé beaucoup de la rivière, l'historique du saumon! Dans les années soixante, dans ce temps-là j'étais, on a changé beaucoup de noms, on est baptisé régulièrement, notre ministère, mais ça affecte pas notre baptistère personnel, une chance, c'était dans le temps du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, il y a eu une volonté.

1350

Des aménagements de saumon, ce qui est le plus rentable, c'est lorsqu'il y a des habitats naturels et que le poisson peut pas y aller pour des raisons physiques. On parle de la rivière Madeleine, on parle de la rivière Rimouski, il y a toute la faille qui est le long du fleuve, on parle de la rivière Mitis, il y a un obstacle de trente mètres (30 m).

1355 À Price, il y a eu des analyses de monsieur Carter dans le temps, Wilfred Carter, je pense
qu'il est encore vivant, il était à St Andrews, qui a analysé toutes ces places-là où qu'il y avait des
bons potentiels, et la rivière Mitis a été choisie. Il y a eu un piège qui a été installé à l'arrivée, à la
1360 sortie d'eau, avec toutes les années il y a eu des ensemencements. On a eu des problèmes, il y
avait de la drave historiquement. Le piège est à la sortie de la turbine, mais lorsqu'il y a des
crues, l'eau passe sur le tronç principal de la rivière, donc les saumons peuvent aller jusqu'au
pied du barrage de Mitis-2 qui est le barrage plus en amont.

Dans les années 82 ou un peu avant, il y avait une barrière qui empêchait les saumons
de se rendre jusque-là parce qu'ils revenaient pas, puis il y avait des problèmes de maladie, de
1365 furonculose, il y a des mortalités. Là, j'étais au dossier dans le temps, on a fait une étude pour
avoir une barrière qui était permanente et ça prenait une barrière vraiment particulière à cause
des billots qui pouvaient dériver en crues aussi.

Cette barrière-là a été installée. Je me rappelle qu'en 82, c'est en même temps que le
1370 déversement acide de Mines Gaspé, on a fait une capture de saumon dans le bassin avec
l'Association, avec Hydro-Québec, on avait capturé deux cent quelques saumons au pied du
barrage, donc on avait réglé ce problème-là.

Les autres problèmes qui sont survenus après, c'est au niveau de la dévalaison des
1375 saumoneaux. Les turbines prennent environ vingt-cinq mètres cubes (25 m³), donc il y a des
années que la dévalaison des saumoneaux, aux mois de mai et juin, que l'eau peut être toute
turbinée, et c'était des vieilles centrales, il y avait pas de grillage. Donc on a imposé à Hydro-
Québec de mettre des systèmes, puis la solution, il y a des filets-trappes qui sont mis et Hydro-
Québec paie l'Association pour faire les captures.

1380 Chez nous, l'Association a intérêt que ça fonctionne, puis Hydro-Québec les paie, ça leur
fait une source de revenus, peut-être que ça étire l'étendue de la zone d'emploi des employés,
mais je suis pas vraiment proche des employés! Chez nous, c'est nous autres qui donnent un
contrat pour le piégeage du saumon en bas.

1385 L'autre problème qu'on a eu, c'est lorsque les poissons vont pas aux turbines, ils allaient
à la chute de trente mètres (30 m) et à certains débits, les poissons se frappaient sur une crête
qui était mal, en tout cas, la nature l'avait faite comme ça, puis les poissons déboulaient sur ces
parois rocheuses là, ils se blessaient.

1390 Donc il y a eu un modèle qui a été fait de structure avec l'Institut polytechnique de
Montréal et l'eau est canalisée présentement. La chute a été aménagée. C'était pas une chute
touristique, peut-être que ça aurait créé des problèmes avec le profil, l'eau se répartit pas partout,
est concentrée, et il y a une gestion des pelles pour que l'eau qui est pas turbinée, est là pour
1395 que les poissons soient projetés. C'est à la limite de la hauteur de projection pour pas qu'il y ait
éclatement des structures, c'est trente mètres (30 m). Il y a eu des vitesses qui ont été calculées
par ces spécialistes-là.

1400 Donc c'est des problèmes qu'on a eu à régler dans le temps. On a eu des
ensemencements, ils sont arrêtés présentement, et des travaux qui sont aussi de protection qui
sont sur un tributaire, la Mistigouèche, une barrière d'arrêt qui est installée pour permettre,
faciliter la protection.

1405 Ça fait que c'est nos priorités. Chaque problème, on les règle un peu. Il y a d'autres
petits problèmes de structure pour notre piège. Il y a eu des années que les poissons ont même
rentré dans la turbine puis qu'il y a eu des mortalités. Il y a une barrière qui a été mise.

1410 Ça fait que là, je suis sorti un petit peu du LET on peut dire, mais ce qui est clair chez
nous, quand un problème cause, qu'on pense qu'il cause des problèmes au saumon, bien, on
s'arrange pour mettre les pressions, on n'est pas pro-LET, nous autres, on est prosaumon, bon.
Ça fait qu'on s'arrange pour qu'il y ait pas de facteurs qui diminuent ces potentiels-là.

Je peux rajouter, je peux me permettre de parler un peu...

PAR LE PRÉSIDENT:

1415 Rapidement. On va plutôt y revenir. Parce que là-dedans, dans ce que vous nous dites,
il y a plusieurs éléments sur lesquels on va revenir.

1420 On va revenir tout de suite sur un, si vous permettez! Il y a quelque chose qui est
intrigant quand vous avez dit, je vous cite pas exactement, puis je préfère lire les verbatims pour
ça, mais vous avez dit selon où est l'émissaire. La question que je vous poserais, c'est: Selon
où est la pose de l'émissaire, puis on va vérifier auprès du promoteur, elle est où, est-ce qu'elle
est sur le bord de la rivière, dans le milieu ou autrement, est-ce que ça peut devenir un obstacle
pour la montaison ou la dévalaison?

1425 **PAR M. JEAN-PIERRE LEBEL:**

1430 Moi, je pense pas, là. Moi, j'ai vécu un cas dans ma vie, dans mon expérience
professionnelle, au niveau que les poissons refusaient de monter la rivière, les adultes, cent
kilomètres (100 km). À cent kilomètres (100 km), il y avait un produit qu'ils évitaient. On parle de
cent kilomètres (100 km), là. Le saumon voulait pas monter, il reculait dans la rivière.

Et c'était à Mines Gaspé lors du déversement acide. La problématique, c'était le cuivre
dissout. Le cuivre total, c'est du cuivre total, mais ce qui est toxique, c'est le cuivre dissout.

1435 Et là, on était en collaboration avec l'Environnement dans le temps, et il a fallu traiter, etc.
Mais l'acide sulfurique avait dissout le cuivre qui était dans le fond des bassins.

C'est la seule occasion que j'ai vu ça, les évitements, là, mais avec ce qu'on fournit ici,
c'est pas un produit toxique.

1440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, c'est clair là-dessus, puis on reviendra sur d'autres angles aussi, on va revenir à la question initiale puis demander à la Santé publique si de votre point de vue, par rapport aux usages, je dirais récréotouristiques mais humains, dans la rivière, est-ce que ça va avoir une incidence selon vous?

1445

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

On va séparer ça en deux (2). Au niveau physicochimique, quelqu'un qui va se baigner plus loin que la zone de mélange, il y a pas vraiment de risque. Parce que l'absorption au niveau cutané, ça prend des concentrations énormes pour avoir un impact santé, parce qu'il faut tenir compte de l'exposition. La baignade, c'est quand même ici, ça existe, mais c'est quand même pas à tous les jours. La période de baignade est quand même courte.

1450

1455 Au niveau absorption cutanée, le risque est pratiquement nul via la physicochimie.

Par contre, moi, où je m'interroge, c'est que j'ai quand même regardé la qualité d'eau bactériologique de la rivière Mitis, c'est vraiment impeccable. Quand on dit qu'on est en bas de deux (2) colifécaux par cinq mille (5000), ça se rapproche pas mal de l'eau potable que la norme c'est zéro fécaux.

1460

Je me demandais, après la zone de mélange, est-ce que le promoteur peut me dire quelle peut être à peu près en moyenne la quantité de colifécaux qu'on va retrouver? Parce que là, je pense que ça risquerait plus d'avoir un impact immédiat au niveau de la baignade.

1465

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est très pertinent. Si vous permettez, la question, vous l'aurez compris, avec les rejets dans la rivière, sur le plan bactériologique, quelle serait l'incidence prévue par le projet, compte tenu qu'il y a des gens qui vont se baigner, entre autres, et compte tenu également de la qualité actuelle de l'eau?

1470

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

1475 Oui, vraiment impeccable.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

Une ou deux (2) minutes, monsieur le Président, on va être en mesure de vous donner un complément de réponse!

1480

PAR LE COMMISSAIRE:

1485 En attendant que le consultant recherche, je reviendrais avec monsieur Lebel! Tantôt vous avez mentionné, est-ce que c'est préférable que l'émissaire soit vraiment à proximité de la rive? Est-ce que c'est plus rentable pour le saumon?

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

1490 Je vais parler logiquement, je suis pas hydraulicien, c'est mieux que la turbulence se fasse dans le milieu de la rivière, pour pas qu'il y ait d'écoulement laminaire le long des côtes.

1495 Les zones de production juvéniles sont dans les zones peu profondes. Mais c'est mieux, mais je peux pas dire qu'il y aurait un impact quantifiable avec la qualité du produit traité.

PAR LE COMMISSAIRE:

OK. J'aurai peut-être la question à adresser au consultant par la suite.

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

1500 Parce que ce point-là a été dans le troisième, je pense, avis, il a été demandé par l'Environnement de le mettre plus dans une zone centrale de mélange.

PAR LE PRÉSIDENT:

1505 Bien en fait c'est ça, la question d'émissaire, ça va être beaucoup de savoir qu'est-ce que le promoteur entend faire et où qu'il le localise dans la rivière, ne serait-ce que pour le savoir.

1510 Je sais pas si vous avez terminé votre recherche?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1515 Pas tout à fait, monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE:

Peut-être que vous pouvez répondre à celle-là!

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1520 Après la première partie, oui. Effectivement, le positionnement général initial de l'émissaire est prévu un peu en amont de la structure du pont qui traverse du côté de Saint-Charles en premier...

1525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En amont ou en aval?

1530 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

En aval, pardon. En aval, vous avez raison, l'autre amont!

1535 Et à l'égard de la façon dont les choses vont être aménagées, ce qu'on a convenu avec le ministère de l'Environnement, c'est lors d'une éventuelle demande de certificat d'autorisation qui découlerait d'une autorisation, on va s'asseoir avec le ministère pour concevoir un ouvrage bien adapté, parce qu'il y a différents guides et normes et façons de faire, on veut s'assurer que la conception de l'endroit de l'émissaire va être bien adaptée au milieu et de regarder ça en détail à cette étape-là.

1540 Donc on n'a pas le niveau précis d'information, mais on s'est engagé à le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1545 Sur ce point-là précis toujours, est-ce qu'on doit comprendre de la part du ministère du Développement durable que la pose de l'émissaire dans la rivière, compte tenu des enjeux, devient l'objet sinon exclusif mais certainement d'un certificat d'autorisation au niveau de la région pour s'assurer que tout soit fait correctement?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

1550 Oui, c'est certain qu'à ce niveau-là, pour l'émissaire, il va falloir qu'ils nous présentent les plans et devis précis et qu'on regarde. Pour nous, ça va être une question importante, tout le positionnement de l'émissaire.

1555 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

Une information, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1560 Oui, allez-y.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1565 Donc à l'égard des normes qui nous sont exigées dans l'analyse des OER, l'analyse a permis d'établir que c'est les normes du règlement qui s'appliquent à l'égard des coliformes fécaux. C'est le règlement qui est plus contraignant que les OER.

1570

Les coliformes fécaux, le résultat journalier maximal qu'on doit avoir, c'est deux cent soixante-quinze (275) unités par cent (100) ml et moyenne mensuelle, cent (100) unités par cent (100) ml.

1575

Sauf qu'on a aussi demandé de préciser ce à quoi on s'attendait à l'issue du traitement, en vertu des installations similaires, et on a précisé dans un complément d'information que les eaux traitées devaient être – on a eu des valeurs inférieures à deux (2) unités jusqu'à cent (100) unités dans le maximum de concentration des coliformes fécaux.

Donc c'est l'information qu'on a.

1580

PAR LE PRÉSIDENT:

On revient auprès du ministère de la Santé, monsieur Laferrière!

1585

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

Oui, c'est que vous dites que ça peut atteindre jusqu'à deux cents soixante-quinze (275)?

1590

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

Les normes qui se retrouvent dans le règlement qui sont celles ce à quoi on doit s'astreindre parlent d'une valeur maximale ponctuelle de deux cent soixante-quinze (275) unités et d'une moyenne mensuelle de cent (100) unités.

1595

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

Oui, mais à deux cent soixante-quinze (275), on fermerait une plage, parce que c'est à deux cents (200) qu'on ferme une plage.

1600

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est important qu'on explique ça comme il faut, qu'on comprenne tout le monde, il y a un enjeu, là.

1605

PAR Mme FRANCE BOUCHARD:

Ça veut dire qu'on peut plus se baigner dans la rivière!

1610

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais parler à madame Audet du ministère, qu'est-ce qu'il en est par rapport aux normes, aux critères?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

1615 Moi, il y a une chose que je veux peut-être clarifier. C'est que les objectifs environnementaux de rejet, c'est des concentrations de contaminants qui peuvent être rejetées dans une rivière, sans affecter la qualité du milieu.

1620 Donc dans le cas des objectifs environnementaux de rejet qui ont été calculés ici, il y a certains paramètres comme les coliformes fécaux, la demande biologique en oxygène où le règlement, en fait, est plus sévère que les objectifs environnementaux de rejet, et ces objectifs-là permettent de garder les usages du cours d'eau, que ce soit la baignade, que ce soit les prises d'eau potable, que ce soit la pêche, le milieu de vie des poissons.

1625 Ce sont des paramètres qui sont pensés en fonction de la qualité du milieu récepteur. Donc le règlement, en fait, c'est ça, dans ce cas-ci, est plus sévère que les objectifs environnementaux de rejet.

1630 Le règlement, en fait, demande, pour qu'on puisse arriver à respecter les normes de ce règlement-là, ça demande un traitement des eaux de lixiviation qui est très poussé. Un traitement qui est efficace pour rencontrer toutes ces normes-là.

1635 On a, je sais pas, peut-être que madame Cloutier va pouvoir expliquer plus en détail la question du calcul et de la dilution pour les coliformes fécaux, c'est sûr qu'au niveau des objectifs environnementaux de rejet de certains paramètres, on dit OK, à l'effluent, vous allez avoir, on va vous permettre d'avoir une certaine concentration, mettons deux cent soixante-quinze (275) unités par cent millilitres (100 ml), et ça, ça va assurer qu'à la limite d'une zone de mélange restreinte, la concentration de contaminants qu'il va y avoir dans l'eau va faire en sorte qu'on conserve la qualité du milieu, OK.

1640 Ces traitements-là, on en a actuellement qui sont en fonction dans des lieux d'enfouissement technique. On a des résultats d'analyses sur les rejets, on a des suivis d'analyses sur ces rejets-là, des traitements équivalents, et ce que ça démontre, c'est que jusqu'à maintenant, les traitements sont très efficaces et en fait, les résultats d'analyses sont bien en deçà des objectifs environnementaux de rejet. C'est ce que ça démontre jusqu'à maintenant de la façon dont c'est opéré.

1645 Le grosso modo, je vais juste spécifier que les objectifs environnementaux de rejet sont calculés en fonction de l'effluent, du débit d'effluent qui est rejeté à la rivière, de ses caractéristiques et des caractéristiques de la rivière. Donc c'est du cas par cas.

1650 Tout ça, c'est ajusté, ici, c'est en fonction de ce qu'on prévoit rejeter dans la rivière Mitis. S'il fallait qu'ils changent le débit, s'il fallait qu'ils changent le milieu récepteur, tous ces objectifs environnementaux de rejet seraient à recalculer.

1655 Donc je vais juste répéter que dans un cas comme ça, ici, le règlement est très sévère, ça exige des mises en place de traitement d'eau de lixiviation efficace, puis je vais passer la parole à madame Cloutier, si vous voulez plus de détails sur la façon.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660 Est-ce qu'il y a quelque chose à rajouter?

PAR Mme SYLVIE CLOUTIER:

1665 Sur les colifécaux, c'est juste très brièvement sur les colifécaux, pour dire pratiquement, comme la norme maximale est à deux cent soixante-quinze (275) et qu'à la fosse où il y a de la baignade, à la fosse qui est aussi la fosse au saumon, la fosse du Petit Bouillon, on évalue par nos modèles qu'on a un dans trois cents (1/300) une dilution, donc on dilue trois cents (300), l'effluent rendu là est dilué trois cents (300) fois en débit d'étiage, ça fait qu'à ce niveau-là, l'influence sur le niveau de fond qui est en moyenne de deux (2) colifécaux ferait augmenter le
1670 niveau de fond à trois (3) colifécaux alors que le critère de baignade est de deux cents (200) colifécaux par cent (100) ml.

PAR LE PRÉSIDENT:

1675 C'est clair, merci.

 Votre question a apporté beaucoup beaucoup d'éléments d'information, sauf qu'on va vous demander de passer à votre seconde question avant de passer à la pause!

1680 **PAR Mme FRANCE BOUCHARD:**

 En tout cas, moi, je pense que dans tout ça, je pense qu'il y a pas juste une solution, mais des solutions.

1685 Puis il y a aussi le côté, comment c'est envisagé le côté éducation, mettre l'emphase sur la récupération, recyclage, c'est quoi qui est prévu de faire avec ça, justement pour réduire la matière à rendre au dépotoir?

PAR LE PRÉSIDENT:

1690 Votre question est claire, c'est ce qu'on a abordé hier, mais peut-être revenir sur un point précis.

1695 Il y avait une politique qui ciblait, qui avait pour objectif indirect d'enfourir...

PAR Mme FRANCE BOUCHARD:

Parce que là, il y a trois tonnes (3 t) sur les quatorze tonnes (14 t).

1700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, j'ai compris votre question, madame, mais là, on va aller chercher de l'information.

1705 L'objectif, c'était de réduire ce qui était enfoui en faisant du travail en amont, donc récupérer, c'est les RRR, c'est à ça que vous faites référence.

1710 Hier, on a entendu les avancées de la Régie qui en est responsable sur le plan de deux (2) MRC, on a entendu les réponses tantôt qui ont été fournies également sur les résultats actuels.

Y a-t-il des mesures particulières, je reviens là-dessus, on va revenir encore, y a-t-il des mesures particulières...

PAR Mme FRANCE BOUCHARD:

1715 Oui, parce que là, c'est déjà beau...

PAR LE PRÉSIDENT:

1720 Ce sera pas long madame, j'ai pas terminé!

Y a-t-il des mesures particulières qui sont envisagées concrètement par la Régie pour pousser le plus possible en amont, pour éviter qu'il y ait le moins possible de choses qui vont être enfouies?

1725 **PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:**

1730 Oui, les MRC de La Matapédia et de La Mitis emploie une personne à temps plein actuellement depuis 2000, les deux (2) MRC emploient une ressource trente-cinq (35) heures-semaine à temps plein pour faire toute la coordination au niveau de la sensibilisation, de l'information des citoyens, puis la coordination aussi avec les industries, les commerces, les institutions.

1735 La MRC de La Matapédia et la MRC de La Mitis participent depuis 2000 aussi aux campagnes d'information à l'Est du Québec qui font en sorte de faire des visites porte à porte de l'ensemble des citoyens des deux (2) MRC. Sur une période de trois (3) à quatre (4) ans, on visite chacun des foyers de la MRC, on rencontre en personne chaque responsable d'un foyer.

1740 On donne des informations. On fait en priorité les périmètres d'urbanisation. Ces campagnes-là sont faites par des étudiants. On fait souvent les périmètres d'urbanisation, parce que souvent, les étudiants ont pas accès à un véhicule, on veut pas restreindre l'embauche à ce niveau-là.

1745 Et puis cette année, je vais vous dire cette année, les municipalités qu'on a visitées. Cette année, on a visité les municipalités de Mont-Joli, Sainte-Angèle, Métis-sur-Mer, Price, Grand-Métis, Padoue, Saint-Octave, Saint-Donat, Amqui, Sainte-Florence, Albertville, Sainte-Marguerite, Saint-Alexandre-des-Lacs, Sainte-Érène, Lac-au-Saumon, Saint-Noël.

1750 Chaque individu qui reste à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de ces municipalités-là a été rencontré et puis un complément d'information leur a été remis. On analysait le contenu du bac de chacun des citoyens pour faire en sorte de corriger les manques qu'il pouvait y avoir au niveau du contenu et puis pour améliorer la qualité des matières qui étaient récupérées. On donnait un document d'information sur le verre qui était demandé par la SAQ.

1755 On remettait de l'information aux citoyens pour leur dire tous les points de dépôt pour l'ensemble des matières qui peuvent être récupérées, le textile, et puis on donnait aussi un complément d'information afin de permettre aux citoyens de faire du compostage domestique à la maison.

1760 Je vais vous le remettre, si jamais vous l'avez pas eu!

PAR Mme FRANCE BOUCHARD:

Mais ça, ces mesures-là, ça donne tu des résultats?

1765 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Un instant, madame, s'il vous plaît, j'aimerais poser peut-être une question à madame!

1770 Bon, cette année, c'est sûr que vous avez fait ces municipalités-là, mais les municipalités antérieures, est-ce qu'il y a eu un suivi qui a été fait en regard de l'augmentation, d'une augmentation de récupération? De quelle façon ça s'est fait et si ça s'est fait?

PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:

1775 Oui, on a fait un sondage. Les campagnes d'information sont subventionnées par Recyc-Québec, la SAQ et le ministère de l'Environnement. Ces ministères-là et ces organismes-là nous demandent de faire un sondage à l'intérieur de la campagne afin de savoir les habitudes de vie des gens, les habitudes de consommation des gens, combien de bouteilles. On en est venu à leur demander, on leur demande combien de sacs qu'ils mettent au chemin, combien de sacs.

1780 Au niveau des herbes, au niveau des matières putrescibles, il y avait beaucoup d'interrogations concernant ces choses-là.

Cette année, c'est un secteur qu'on a plus exploité, mais on a déjà posé des questions qui concernaient la récupération, ainsi de suite.

1785

On fait un bilan, un rapport à chaque année depuis 2000 pour valider, pour vérifier. Ces sondages-là nous permettent pas de valider les quantités, parce que les gens sont pas nécessairement capables de nous donner la quantité de matières récupérables qu'ils mettent dans leur bac, sauf qu'on a des informations à savoir leurs habitudes.

1790

PAR LE COMMISSAIRE:

OK, on connaît les habitudes, mais on connaît pas la quantité, en fait le poids. Mais j'imagine que ça doit être facilement calculable lorsque le camion de récupération passe, si le camion pèse, je sais pas, moi, deux tonnes (2 t), puis quand il est rempli, il pèse cinq tonnes (5 t), bien, déjà là, ça donne une indication qu'il y a eu trois tonnes (3 t) de récupération.

1795

PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:

Cette information-là, on n'en a pas besoin lorsqu'on fait les campagnes d'information, on les a directement au Centre de formation à l'entreprise de récupération. L'ensemble de la récupération est pesé là. Tout ce qui sort du Centre de formation à l'entreprise...

1800

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais c'est ça que je vous demandais tantôt, à savoir, est-ce que vous avez constaté, après ces campagnes, une augmentation des quantités mesurées au centre?

1805

PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:

Oui.

1810

PAR LE COMMISSAIRE:

Bon, c'est juste ça la question. Et dans quel ordre de grandeur?

1815

PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:

Je l'ai pas ici actuellement, mais je pourrai fournir à la Commission les rapports depuis 2000, l'ensemble des rapports.

1820

PAR LE COMMISSAIRE:

Ce serait apprécié, madame, merci.

1825

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Nous allons prendre une pause et revenir dans une dizaine de minutes, en commençant avec le représentant de la Culture et Communications. Merci beaucoup.

1830

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1835

REPRISE DE LA SÉANCE
GILLES LECHASSEUR

PAR LE PRÉSIDENT:

1840

Nous allons rejoindre monsieur Euchariste Morin qui est du ministère de la Culture et des Communications, on va prendre quelques instants avec lui pour discuter de la question du potentiel archéologique.

1845

Est-ce que le contact magique se fait?

Monsieur Morin?

PAR M. EUCHARISTE MORIN:

1850

Oui, bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855

Oh, vous êtes loin, monsieur Morin! Un instant, on va essayer d'améliorer ça, ce sera pas long.

PAR M. EUCHARISTE MORIN:

1860

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

PAR LE PRÉSIDENT:

1865

On vous entend très mal, monsieur Morin.

On va continuer, parlez-nous un petit peu, on va essayer de faire des ajustements, mais je suis pas certain que ça fonctionne. Mais il y a des gens qui font des efforts surhumains, je peux vous le garantir, pour les connaître depuis longtemps!

1870

Regardez, monsieur Morin, je suis désolé, mais je pense que pour la santé presque auditive certain, sinon plus, la ligne est trop mauvaise, vous nous entendez peut-être comme il faut, mais de ce côté-ci, c'est plutôt pénible.

1875

Ce qu'on va faire, c'est qu'on va faire des tests, on va essayer de voir si on pourrait pas se rebrancher quelque part, si c'est pas ce soir, ça va être demain, on va entrer en contact avec vous.

Monsieur Morin, on s'excuse, mais on va reprendre la conversation dans un autre moment en s'assurant qu'il y ait un lien qui soit fait pour que ce soit fonctionnel.

1880

Merci monsieur.

Monsieur Laferrière de la Santé publique!

1885

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

J'aimerais ça faire une mise au point par rapport à des propos que j'ai tenus antérieurement, dans le sens que c'est vrai que l'eau de la rivière Mitis est impeccable, c'est-à-dire que la plupart du temps, on va retrouver zéro ou encore très peu de coliféaux. Mais le message, c'était pas de dire que – en fait, on devrait jamais s'abreuver à partir d'une eau de surface, et que même s'il y a zéro fécaux, il peut y avoir présence naturelle de parasites entre autres qui fait qu'on ne doit jamais consommer une eau de surface même à zéro coliféaux.

1890

PAR LE PRÉSIDENT:

1895

Vous faites référence en toutes circonstances?

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

1900

En toutes circonstances, l'eau, on devrait pas ingurgiter de l'eau de surface, c'est-à-dire de l'eau d'un lac ou d'une rivière, même si la qualité bactériologique indique qu'il y a zéro coliféaux, parce qu'il peut quand même y avoir présence naturelle de parasites Giardia, cryptosporidium et Entamoeba entre autres.

1905

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci pour la précision.

On invite maintenant un prochain participant, monsieur Gilles Lechasseur s'il vous plaît.

1910

On vous écoute monsieur.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

1915

Monsieur le Président, dans l'étude d'impact, on mentionne que la capacité maximum du LET, en tonnage par année, serait de vingt-trois mille huit cents (23 800 t), ce qui a déterminé avec les coûts de construction et tout ça, là, à quatre-vingt-une piastres la tonne (81 \$/t).

1920 On sait qu'avec la récupération éventuellement, il va y avoir encore une baisse. Si on calcule que le tonnage va diminuer dans les années futures, ça veut dire naturellement que le prix va augmenter, c'est exact?

PAR LE PRÉSIDENT:

1925 C'est logique, en tout cas.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

1930 C'est logique. Advenant le cas qu'on atteindrait quinze mille tonnes (15 000 t) par année, là, ça va augmenter le coût à la tonne de beaucoup.

1935 Si on regarde la gestion d'un bon gestionnaire, il va y avoir un manque à gagner à quelque part. Au niveau du promoteur, pour combler, pour mettre ça rentable le plus possible, pour que le client, le citoyen, que ça lui coûte moins cher, il sera pas tenté d'aller chercher des matières résiduelles ailleurs que dans ces deux (2) MRC là, dans les deux (2) MRC de La Mitis et de La Matapédia?

PAR LE PRÉSIDENT:

1940 La question est claire, on va l'adresser, puis on va demander au promoteur aussi de référer, puisque cet angle-là de l'étude d'impact est documenté par rapport à la diminution éventuelle, mais vous la traitez sous un angle qui est le vôtre.

1945 Est-ce que c'est possible de ramener ça sur comment vous prévoyez ça, soit la rencontre des objectifs de récupération en général versus la matière à enfouir à long terme, en tout cas au moins pour le vingt-cinq (25) ans qui est ciblé dans le dossier?

PAR M. MARCEL MOREAU:

1950 Pour la deuxième partie de la question de monsieur, juste répondre ce qu'on a répondu hier. Peu importe la quantité de déchets qu'on va avoir au lieu d'enfouissement technique, il est clair qu'on n'acceptera jamais d'autres personnes de l'extérieur de La Matapédia et de La Mitis.

1955 Maintenant, je vais laisser monsieur Bergeron un peu mieux vous expliquer le principe que si la quantité de matières qui va au site diminue, c'est clair que le coût à la tonne va augmenter; par contre, le coût total n'augmentera pas. C'est-à-dire, si ça coûte, je lance un chiffre à peu près, j'ai pas le chiffre en détail, si ça coûte cinq cent mille (500 000 \$) à opérer par année, c'est quand même cinq cent mille (500 000 \$) encore, peu importe la quantité de déchets.

1960 Par contre, nous, ce qu'on va sauver, c'est la durée de vie que je vais laisser monsieur Bergeron mieux expliquer.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bergeron.

1965

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

La façon dont on a prévu l'évolution des tonnages dans l'étude, si j'ai bien compris le début de votre question, monsieur le Président, dans l'étude d'impact, on a, dans un premier temps, identifié qu'on planifiait une fois l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la politique, ce qui est déjà, je pense, un pas dans la très bonne direction.

1970

Et aussi, il y a deux (2) éléments qui doivent ou qui normalement entrent en ligne de compte, au mieux de l'information disponible, sur les projections qu'on va avoir dans le temps et on a tenu compte – ces deux (2) éléments-là, pardon, c'est la croissance ou l'évolution démographique, mettons, pour parler comme ça, à la hausse ou à la baisse, et l'évolution du taux de génération per capita.

1975

On sait que les données disponibles au niveau de Recyc-Québec, jusqu'au bilan, je pense que le dernier bilan qui est vraiment disponible au complet, c'est le bilan 2004, si je me trompe pas, faisait état d'augmentation significative du taux de génération par personne entre la période de 1988 jusqu'à 2002. Ça s'est stabilisé entre 2002 et 2004. On a parlé d'une évolution d'environ deux point huit pour cent (2,8 %) si ma mémoire est exacte, monsieur le Président, du taux de génération par personne, la quantité de matières qu'on génère. Mais on s'est stabilisé entre 2002 et 2004.

1980

1985

Si on voulait prendre cette valeur-là et l'appliquer sur quel serait le volume au tonnage, dépendamment comment on veut le regarder, additionnel qu'on devrait recevoir au lieu d'enfouissement, on se rend compte qu'après un horizon de vingt-cinq (25) ans, on va parler de soixante pour cent (60 %) de plus de déchets ou de matières résiduelles qui, si elles étaient pas mises en valeur, se retrouveraient au niveau de la disposition et l'élimination à l'enfouissement.

1990

On trouvait que c'était quand même peut-être une projection qui aurait pu fausser beaucoup le volet du coût si on avait été un peu trop, je dirais pessimiste en termes de quantités qu'on va avoir à disposer qui seraient pas mises en valeur.

1995

L'autre volet qu'on a voulu prendre en considération, c'était la décroissance démographique. Les projections de l'Institut de la statistique du Québec parle d'une réduction de la population sur l'horizon 2001 à 2026 de l'ordre de onze (11 %) à treize pour cent (13 %), je donne les chiffres de mémoire, les valeurs se retrouvent dans l'étude. Et donc, on a considéré globalement qu'une fois l'atteinte des objectifs et ces deux (2) facteurs-là mis ensemble, on prévoyait plutôt qu'on aurait quelque chose qui serait stable au niveau du tonnage, une fois qu'on aura atteint quand même les objectifs de la politique.

2000

2005 Donc on a fait une prévision de vingt-trois mille huit cents tonnes (23 800 t) à partir du début de l'exploitation jusqu'à la fin.

2010 Et à l'égard du coût, pour préciser, oui, il y a un volet, il y a une augmentation du coût unitaire, mais la façon dont on peut le regarder, si on réduit le tonnage, et c'est pas directement proportionnel, parce que, sans entrer dans le détail, il y a une portion des coûts qui sont fixes, il y a une portion des coûts qui sont variables, on peut comprendre, mais c'est sûr que quand on réduit le tonnage, on augmente le coût unitaire de disposition, mais ce qui est important de préciser, c'est que si ce coût-là augmente et que le coût de mise en valeur est inférieur, la facture globale diminue. Donc c'est un peu comme ça qu'à titre de promoteur, on peut vouloir le regarder.

2015 **PAR LE COMMISSAIRE:**

2020 Monsieur Bergeron, selon vos estimés, bon, vous calculez que ça va être vingt-trois mille huit cents tonnes (23 800 t) par année, bon, en prenant pour acquis qu'on aura atteint soixante-neuf pour cent (69 %) de valorisation, si je regarde les données actuelles, je pense qu'on est loin du soixante-neuf pour cent (69 %) malgré qu'il y a des efforts qui sont consentis par les deux (2) MRC de ce côté-là.

2025 Advenant l'hypothèse où lors de la mise en exploitation du site, vous êtes seulement à cinquante pour cent (50 %), ça implique qu'au début de l'enfouissement du nouveau LET, il y aura plus que vingt-trois mille huit cents tonnes (23 800 t) par année qui seront enfouies, n'est-ce pas?

2030 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

C'est exact.

2035 **PAR LE COMMISSAIRE:**

2040 Est-ce que c'est pour ça – comment vous en arrivez finalement en bout de ligne pour dire, bon, ça va être constant, ce sera pas constant, donc vous présumez qu'au début, peut-être qu'au lieu de vingt-trois mille huit cents (23 800 t), même si c'est ça qui est indiqué, ça peut être vingt-six mille neuf cents (26 900 t) ou trente mille tonnes (30 000 t) et par la suite, peut-être à la vingt-cinquième année, ça devrait diminuer considérablement. Au lieu d'avoir vingt-trois mille huit cents (23 800 t), ça pourrait être douze mille (12 000 t) à ce moment-là.

Est-ce que c'est dans cette perspective-là que vos données ont été réalisées?

2045 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

C'est un peu comme ça, monsieur le Commissaire, mais on comprend tous la difficulté qu'on a de faire les projections de où on va exactement se situer en 2015, en 2020 et par la suite.

2050 Sauf que ce qu'on essaie de faire en parallèle, c'est quand même de tenter d'évaluer où on se situe de façon un peu plus précise actuellement. On n'a pas de données compilées précises, mais on essaie de savoir où on se situe un peu actuellement, parce que, je pense que ça a été mentionné, en tout cas je vous le précise, il y a pas de données au LES de Padoue actuellement, c'est difficile pour nous autres de savoir les quantités qui sont enfouies, qui sont
2055 dirigées à ce lieu d'enfouissement là, mais c'est un peu dans un contexte global qu'on essaie de faire une projection.

Mais vous comprendrez aussi que la conséquence au bout de la ligne, quand on parle de ces tonnages-là, pourrait faire en sorte tout simplement qu'on ait une durée de vie
2060 légèrement plus longue ou légèrement plus courte, mais on essaie de prendre l'ensemble des facteurs puis de voir où on risque de se situer au meilleur de l'information disponible, puis de faire une projection comme ça.

C'est un peu complexe, un peu ardu d'essayer de faire ces projections-là, malgré tout.

2065

PAR LE COMMISSAIRE:

En fait au niveau de Recyc-Québec, ils indiquent que le sac vert contient grosso modo environ trente pour cent (30 %) de matières putrescibles. Comment la Régie entend-t-elle
2070 travailler pour réduire cet apport de putrescibles?

Est-ce que c'est un tri qui va se faire à la réception des matières?

2075 **PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:**

En ce qui concerne les matières putrescibles, la Régie ne compte pas faire de collecte porte à porte ou de tri directement au lieu d'enfouissement technique.

L'emphase est mise sur la sensibilisation, l'information, pour faire en sorte de sensibiliser
2080 notre citoyen à effectuer le compostage directement à la source. Tout le principe des RRRV, où on parle de la réduction, la réutilisation, la récupération, la valorisation. Dans ce principe-là, on bonifie le fait que le citoyen fasse son compostage directement à la maison.

Dans cette optique-là, on fait des campagnes, on fait des ventes de composteurs à prix
2085 modique, on fait des campagnes d'information, sensibilisation pour les citoyens. On fait des campagnes d'information et de sensibilisation dans les écoles et on essaie de mesurer d'année en année à l'intérieur de nos campagnes d'information l'impact, on essaie de mesurer le taux de

participation ou le taux de foyers qui font du compostage résidentiel à même les visites qu'on fait annuellement dans les foyers.

2090

PAR LE COMMISSAIRE:

Parce que probablement que c'est beaucoup plus facile de le faire en campagne que de le faire en ville aussi, le compostage individuel.

2095

Il y a combien de familles en fait, si on prend au niveau des deux (2) MRC, parce que tantôt, vous nous avez dit que vous aviez vendu quelque chose comme sept cent quatre-vingt-cinq (785), je pense, composteurs domestiques, ça peut représenter quel pourcentage du nombre de foyers?

2100

PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:

Ça représente dix pour cent (10 %) du nombre de foyers actuellement.

2105

PAR LE COMMISSAIRE:

Et pensez-vous être en mesure d'augmenter de façon assez importante cette utilisation-là ou ce nombre de foyers là qui vont composter?

2110

PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:

Oui. Tout à l'heure, quand vous avez dit que le sac à vidanges était constitué d'environ quarante pour cent (40 %) de matières putrescibles, il faut tenir en compte que dans cette composition-là, il y a la moitié qui est composée des résidus de jardin ou des résidus de gazon, les feuilles.

2115

La dynamique dans les milieux ruraux, c'est pas nécessairement la même que dans les milieux urbains. Ici, c'est quand même assez rare dans les milieux, si on parle des petites municipalités, que les gens vont ramasser l'herbe, vont ramasser les feuilles.

2120

Au niveau des feuilles, les MRC ont implanté des collectes au mois d'octobre en même temps, à la période où les feuilles tombent, des collectes de feuilles par apport volontaire; ces feuilles-là sont valorisées en milieu agricole. Annuellement, pour les résidus de jardin, on va récupérer, dans la MRC de La Matapédia, un total de deux cents tonnes (200 t), soit environ vingt et une tonnes (21 t) de feuilles qu'on accumule dans des fosses à fumier. On fait ça en partenariat avec les agriculteurs de la région.

2125

Dans la MRC de La Mitis, on récupère, au niveau des résidus de jardinage, cette activité-là est faite par le biais du Jardin de Métis, mais ça représente quand même – ça fait que dans nos régions rurales, le quarante pour cent (40 %) de matières putrescibles, on peut croire qu'au

2130

niveau des résidus de jardin, ça serait peut-être pas nécessairement aussi important, la mise à la route des résidus de pelouse ou de coupe de pelouse, ces choses-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2135

Au niveau des municipalités des deux (2) MRC, est-ce que c'est l'ensemble des municipalités qui procède à une collecte sélective ou si c'est laissé à chacune des municipalités?

2140

En fait ce que je veux savoir, est-ce qu'il y a une obligation pour l'ensemble des municipalités de procéder à une collecte sélective?

PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:

2145

Oui. Les collectes sélectives ont été implantées dans toutes les municipalités avec des bacs de trois cent soixante litres (360 l). Les dernières municipalités à implanter la collecte sélective l'ont fait en 2006.

2150

Mais bien que certaines municipalités avaient commencé depuis 1991, ça s'est échelonné. Au début, la récupération se faisait avec des bacs de soixante-quatre litres (64 l); par la suite, certaines municipalités, en 2000, presque la majorité des municipalités de la MRC de La Matapédia se sont mises aux bacs de trois cent soixante litres (360 l).

2155

Maintenant, sur l'ensemble du territoire des deux (2) MRC, le bac de trois cent soixante litres (360 l) et la collecte sélective est implantée dans toutes les municipalités.

PAR LE COMMISSAIRE:

2160

Merci madame. Madame Audet, au niveau du ministère, est-ce que ce tonnage de vingt-trois mille huit cents tonnes (23 800 t) par année est acceptable ou est-ce que c'est dans les normes, est-ce que ces chiffres vous indiquent oui, il y aurait matière à travailler plus?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

2165

En fait, nous, c'est sûr qu'on va regarder ces chiffres-là, on va en faire une certaine analyse. On a déjà constaté que ce chiffre-là est basé sur l'atteinte de leurs objectifs de réduction de matières résiduelles, ce qu'on trouve intéressant de prime abord.

2170

En fait, le ministère, l'analyse qu'il va en faire, ça va être un peu justement en fonction des objectifs, donc ce qui a déjà été fait par le promoteur. Mais le décret en lui-même, ce qu'il autorise, c'est une capacité totale de site. C'est sûr que ça reste que c'est des projections, donc il y a un peu d'incertitude sur le temps que le site va durer. Ça, c'est pour tous les sites qu'on étudie.

Mais le décret est basé sur la capacité totale du site, lui.

2175

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord, merci madame Audet.

2180

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais si on comprend bien à partir de la question de monsieur Lechasseur, il y avait un angle dans la question, mais il y en a un autre qui est sous-entendu, si vous permettez, c'est le fait que tout ça est basé sur la bonne foi des participants, ça, c'est bien entendu, mais ça signifie que si les objectifs sont pas rencontrés, on sent toujours qu'on a de la difficulté à le voir, mais ça l'a des incidences, ça peut en avoir éventuellement sur les coûts, mais ça peut en avoir également sur des projets d'agrandissement ultérieurs.

2185

J'imagine qu'au ministère, cette sensibilité-là, vous l'analysez au meilleur de votre connaissance, selon les règles de l'art au début, à partir d'informations que vous avez, ça, on peut le comprendre.

2190

Au niveau du promoteur, c'est peut-être là qu'est la clé sur laquelle la Commission insiste beaucoup, c'est quoi les engagements, on l'a dit plusieurs fois hier, on va le redire encore à soir, c'est quoi le programme d'engagements?

2195

Jusqu'où qu'une Régie, par les deux (2) constituantes, les deux (2) MRC dans le cas présent, donc deux (2) joueurs en partant, à niveau inégal présentement selon l'information qui a été livrée, mais avec des ajustements à venir, pour les raisons qu'on a entendues même un peu plus tôt cet après-midi, je pense que le lieu commun là-dedans, c'est que tout dépend de la volonté de réaliser à court terme le fameux objectif qu'on parle depuis longtemps. On est sur le bord du dix (10) ans d'en parler partout, puis on en a fait des audiences là-dessus. On en a fait au début, on en a fait au milieu, on en fait à la fin, puis on est toujours sur cet objectif-là.

2200

C'est toujours intéressant de voir la progression, ça, tout le monde le reconnaît. Ça, c'est comme un bulletin scolaire, quand on voit que ça monte, on est tous satisfaits.

2205

Mais dans le cas présent, l'objectif, c'est d'avoir comme cent pour cent (100 %) sur le bulletin, qui va conditionner le reste de l'opération pour vingt-cinq (25) ans!

2210

PAR M. MARCEL MOREAU:

Bien regardez, monsieur le Commissaire, je dirais, si je recule de dix (10) ans passés, quand on parlait de récupération, on était avec le petit bac de soixante-quatre litres (64 l), on avait toute la misère du monde à remplir ce petit bac de soixante-quatre litres (64 l) là. Il y a

2215

peut-être cinquante pour cent (50 %) de la population qui en faisait de la récupération, puis mon chiffre est peut-être gros, cinquante pour cent (50 %).

2220 Aujourd'hui, en 2007, lorsqu'on fait le cheminement, il y a des bacs de trois cent soixante litres (360 l) partout dans toutes les résidences de la MRC de La Mitis et de La Matapédia; il y a des gens qui nous appellent des fois pour en avoir un deuxième, parce qu'ils récupèrent beaucoup plus qu'ils récupéraient et ils ont beaucoup de matières à récupérer. Il y a eu une grosse évolution.

2225 Donc quant à nous, on pense, au niveau de la récupération, on est dans la très bonne voie. Je pense qu'on va aller chercher le maximum qu'on est capable d'aller chercher, atteindre, je dirais jamais cent pour cent (100 %), parce qu'il y a tout le temps des choses qu'on sera pas capable de contrôler, mais je pense qu'au niveau de la récupération, on est dans la très bonne voie.

2230 Je dis ça pour continuer par la suite. Là, on commence avec le compostage domestique. On remarque un peu la même chose qui s'est passée. Ça fait trois-quatre (3-4) ans qu'on a commencé dans les deux (2) MRC à faire des campagnes de sensibilisation. Au départ, c'était pas facile. Les bacs à compostage, on en vidait deux (2), trois (3), quatre (4). On avait de la difficulté à en vendre, à en passer.

2235 Aujourd'hui, cette année, l'année passée, on se rend compte qu'il y a des municipalités qui font des commandes de vingt-cinq (25) bacs. Avant, bien, vingt-cinq (25), j'en achetais pour la MRC au complet. Donc on voit qu'encore là, les gens commencent à être un peu plus sensibilisés, il y a une augmentation qui se fait et j'ai bonne confiance qu'au niveau du compostage, de plus en plus les quantités vont augmenter en termes de récupération, de détournement.

2240 Ce que madame Lévesque a pas ajouté tantôt, peut-être qu'on en avait parlé un petit peu hier soir, mais on se lance aussi dans les fameux bacs, bien, je dirai pas des bacs, mais des aires de compostage communautaires dans les municipalités.

2245 D'ailleurs, nous, au conseil des maires de lundi soir, on a eu une présentation là-dessus, pour expliquer un peu aux municipalités, pour faire des endroits, des sites de compostage communautaires.

2250 Donc les gens, parce que comme je vous disais tantôt, c'est peut-être pas tout le temps évident, monsieur Lafond le disait, c'est peut-être pas évident nécessairement en milieu urbain d'avoir un bac à compostage en arrière de la maison. Mais par contre d'avoir un site de compostage communautaire, c'est peut-être plus facile, que la personne, en tout cas la plupart des gens, pour faire du compostage, ont une petite chaudière dans la maison et prennent cette petite chaudière là, lorsqu'elle est pleine, ils la mettent soit dans le bac à compostage, mais dans ce cas-ci, ils pourront facilement aller la porter dans le site de compostage communautaire.

2260 Donc dans La Matapédia, je pense qu'ils ont commencé l'expérience; dans La Mitis, on
veut commencer l'expérience cette année. Donc je pense qu'à ce niveau-là, les quantités de
matières détournées des lieux d'enfouissement vont augmenter.

2265 Un autre phénomène qu'on fait aussi, une autre activité qu'on est en train de faire, qu'on
vient de signer, comme je disais hier soir, avec la SOGHU, Société de gestion des huiles usées,
et Écopeinture, c'est de mettre des bacs pour la récupération des huiles usées et des peintures
usées un peu partout sur le territoire. Dans La Matapédia, on en a déjà dans les trois (3)
écocentres; chez nous, il va y en avoir dans environ huit (8) à neuf (9) endroits sur le territoire de
La Mitis et ça, ils vont être livrés, si on est chanceux, à la deuxième partie des audiences, vous
allez en voir partout. On m'a promis que la semaine prochaine, ils allaient être livrés.

2270 Et au CFER Matapédia-Mitis, on va avoir un bac aussi pour les inorganiques également,
ce qui est le reste de déchets domestiques dangereux. Et, comme on disait aussi, si le site se
réalise à La Rédemption, le lieu d'enfouissement technique, on va faire un écocentre qui, lui
aussi, va avoir l'ensemble des produits dangereux qui vont pouvoir être placés directement dans
les contenants là.

2280 Donc tout ça pour dire qu'on a quand même beaucoup d'activités qui est en place. Je
pense que ça fait quand même plusieurs années dans les deux (2) MRC, on est quand même
assez précurseur là-dessus, je pense, au Québec, dans ces différentes activités là, pour
détourner l'ensemble des matières du lieu d'enfouissement technique, et j'ai très grande
confiance qu'on va atteindre les objectifs dans un avenir pas trop lointain.

PAR LE PRÉSIDENT:

2285 Madame Lévesque.

PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:

2290 Je voudrais juste confirmer qu'on a bien compris dans les interventions que j'ai faites, le
pourcentage d'atteinte au niveau de la Politique de gestion des matières résiduelles 98-2008 est
de soixante-cinq pour cent (65 %), un taux de récupération de soixante-cinq pour cent (65 %) des
matières ayant un potentiel de récupération.

2295 Actuellement, la MRC de La Matapédia a atteint quarante-neuf pour cent (49 %). Elle
récupère quarante-neuf pour cent (49 %) des matières ayant un potentiel de récupération, c'est-
à-dire qu'il manque seize pour cent (16 %). Il manque un tonnage correspondant à seize pour
cent (16 %). On n'est pas si loin. Vous semblez dire qu'on est loin de l'objectif, mais on n'est pas
si loin de l'objectif que ça.

2300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas une question de sembler, c'est plus clair que ça. Mais je pense que c'est assez évident que c'est toujours les derniers milles qui sont les plus essouffants dans n'importe quelle activité, puis ça s'applique aussi à ça. Il faut le mesurer aussi ailleurs.

2305

Mais je voudrais pas que vous tiriez la conclusion qu'on est défaitiste ou négatif par rapport à ce que vous présentez, c'est plutôt le contraire, mais on veut bien comprendre les engagements, rien d'autre que ça. On est en public, vous avez des citoyens dans la salle, puis la Commission va faire rapport de ça.

2310

Donc les engagements de la MRC sont importants, des MRC membres de la Régie, en fonction d'un objectif. Ce que vous venez de dire, on en est conscient, on le sait, madame Lévesque.

2315 **PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:**

C'est juste qu'on n'est pas à cinquante pour cent (50 %) de l'objectif. On a atteint cinquante pour cent (50 %), on est à cinquante pour cent (50 %) de récupération du potentiel.

2320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'était compris, ça.

PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:

2325

C'était bien compris, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330

Merci beaucoup.

Monsieur Lechasseur, votre seconde question!

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2335

Peut-être bien une sous-question à ce qu'on parlait tantôt! Advenant le cas qu'on atteint quinze mille tonnes (15 000 t) par année dans le site, puis étant donné la rareté des LET, parce qu'on s'aperçoit que c'est rare, ça, quelqu'un qui en a un, tu sais, il est sollicité! Ce sera pas tentant pour le ministère de l'Environnement d'imposer un décret à ce moment-là pour compléter la balance?

2340

PAR LE PRÉSIDENT:

2345 On l'a abordé indirectement hier, ça va être difficile d'avoir une information sur des situations d'urgence ou de crise, mais on a eu une partie de l'information hier.

Je vais le prendre plutôt comme un commentaire et vous inviter à votre deuxième question, sinon on va revenir sur des choses qui ont été dites en partie, là. Ça fait qu'allez-y.

2350 **PAR M. GILLES LECHASSEUR:**

Ma deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT:

2355

Oui.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2360 Pour le calcul, on évalue à combien en tonnage de matières résiduelles qu'une personne peut produire par année? Combien de tonnes ou bien donc de livres...

PAR LE PRÉSIDENT:

2365

Il y a des données publiques.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2370 C'est facile à évaluer, ça? Est-ce qu'on pourrait avoir un commentaire?

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que le promoteur ou le consultant, vous avez des données en main?

2375 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

Oui monsieur le Président. Les données qui sont compilées proviennent des bilans que Recyc-Québec fait. On parle de un point cinquante et une tonne (1,51 t) par personne-année toutes matières confondues, le taux de génération.

2380

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci monsieur.

2385

MAURICE CHRÉTIEN

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Maurice Chrétien. Bonjour, on vous écoute.

2390

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

Bonjour. Monsieur le Président, je fais référence à l'étude d'impact à la page 13. Est-ce que je peux reformuler ma question d'hier soir au sujet des décibels?

2395

Dans l'étude d'impact, l'évaluation du climat sonore enregistré sur la route Massé près de l'église, entre autres je sais pas si c'est tout près de l'église ou en bordure de la route, parce qu'il y a un espace libre là, à Sainte-Jeanne-d'Arc, est de cinquante-deux point six décibels (52,6 dB) dépassant la norme qui est de quarante-cinq (45 dB) que j'ai pu entendre hier.

2400

Lorsqu'on prend l'évaluation sonore devant l'église à cinquante-deux point six décibels (52,6 dB) et qu'on reprend une autre évaluation près d'une résidence qui est à quinze pieds (15 pi) de la route, est-ce que le nombre de décibels enregistrés pourrait être amplifié dû à l'effet du rebondissement sur les parois d'un mur?

2405

PAR LE PRÉSIDENT:

Un phénomène d'écho. Vous aviez déjà quelques informations en retour en début, est-ce que c'est possible de revenir sur l'information concernant Sainte-Jeanne-d'Arc, le point de prise de données versus le modèle, la modélisation?

2410

Puis il y a une question qui est liée à l'effet écho.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2415

Si je comprends bien, c'est le positionnement précis...

PAR LE PRÉSIDENT:

2420

Dans un premier temps.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

... dans un premier temps.

2425

PAR LE PRÉSIDENT:

Le point de lecture était où?

2430 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

Je cherche l'information, on vous revient dans quelques instants, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2435

En attendant que vous cherchez, madame Audet du ministère?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

2440

Je voudrais juste préciser une chose, j'ai pas été assez claire hier!

Dans le cas du niveau de bruit à Sainte-Jeanne-d'Arc, c'est un niveau de bruit qu'on relie au trafic routier. Et le critère d'analyse dans ce cas-là pour le ministère de l'Environnement, c'est cinquante-cinq décibels (55 dB).

2445

Quarante-cinq décibels (45 dB), c'est un critère pour un chantier, c'est comme pour le lieu d'enfouissement sanitaire, le bruit qui est émis de ça. Tandis que pour le bruit routier, le ministère de l'Environnement travaille avec des critères qui sont issus des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé et qui fait que, c'est ça, c'est aussi des critères de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui fait que si on a cinquante-cinq décibels (55 dB) à l'extérieur, dans la maison, c'est calculé qu'on a environ quarante-cinq décibels (45 dB).

2450

Donc je voulais vraiment spécifier ça, parce qu'on a dû faire un critère selon les situations. Mais pour le bruit routier, on travaille avec un critère de cinquante-cinq décibels (55 dB).

2455

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

D'accord.

2460

PAR LE PRÉSIDENT:

On revient, monsieur Chrétien, au niveau du promoteur.

2465 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

Oui, la réponse au positionnement précis du sonomètre, vous le retrouvez à l'annexe 1 de l'annexe 10, donc le volume 2 du rapport principal à l'annexe 10...

PAR LE PRÉSIDENT:

2470

Classé PR3.2 dans la codification, si les gens veulent aller la chercher.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2475

PR3.2, merci. Donc à l'annexe 1 de cette annexe-là, il y a le relevé numéro 3 qui donne la position précise du sonomètre. Il y a même une figure qui est donnée pour le voir précisément dans le secteur de l'église à proximité de la route Massé.

2480

Donc il était à dix-sept mètres (17 m) de la route Massé, à dix point cinq mètres (10,5 m) de la résidence numéro civique 206 le long du chemin d'accès à l'église.

PAR LE PRÉSIDENT:

2485

Je sais pas si ça vous aiderait de le voir directement à l'écran? Bougez pas.

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2490

Parce que là, je voulais voir la différence, parce qu'il y a sûrement des changements d'évaluation directement en avant d'une maison dans le village. C'est pas les mêmes données, je crois. Je pense, là. Ça a pas été pris devant les maisons.

2495

Parce que le bruit, en réalité, c'est devant les maisons qui est important.

PAR LE PRÉSIDENT:

Le pourquoi, monsieur Bergeron?

2500

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2505

Le positionnement des sonomètres est défini à la base, pour être capable d'avoir des endroits représentatifs et permettant d'obtenir des données du bruit ambiant qui, dans un deuxième temps, vont permettre la modélisation. Puis là, on va avoir, pour toutes les résidences, l'évaluation, je dis bien l'évaluation du bruit qui va être généré en ajoutant la composante du transport additionnel.

2510

Donc il y a différentes raisons pour lesquelles les sonomètres sont positionnés à certains endroits, pour être capable de faire la modélisation ultérieurement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2515 Sur le plan technique, est-ce que vous êtes en mesure de nous dire si, au-delà du point qu'il soit là ou juste à côté, est-ce que ça permet, est-ce que ça respecte les standards qui font en sorte que le modèle qui est présenté, qui est produit par une firme spécialisée, sont suffisamment exacts pour permettre de définir pour la rue dans l'ensemble l'impact sonore pour les résidents dans le contexte donné?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2520 Tout à fait, parce qu'une des premières choses qui est faite quand on établit ces modèles-là, on appelle ça caler notre modèle, en jargon technique, s'assurer que quand on fait les simulations du modèle, on retrouve les conditions qui ont été mesurées sur place.

2525 Donc dans ce contexte-là, ça nous permet de nous dire que notre modèle de base est représentatif de la réalité et de procéder à la modélisation avec des résultats.

PAR LE PRÉSIDENT:

2530 Et que ça réponde aux standards professionnels...

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2535 Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

... dans telle discipline?

2540 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

J'appellerais ça les règles de l'art à l'égard de la façon de procéder, oui monsieur le Président.

2545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur le maire.

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2550 C'est que moi, je pense que ça donne pas les résultats exacts, étant donné que les gens vivent à l'intérieur de la maison. Ça peut faire une différence quand même, là. C'est ce que je voudrais savoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2555

Est-ce que le fait, bruit extérieur, bruit intérieur, en fonction des paramètres qui sont nommés, et puis je vous rappelle, monsieur Chrétien, qu'indépendamment de tout ça, vous ou n'importe quel citoyen a le droit aussi de pas être en accord. Oui, c'est ça qu'on va entendre dans trois (3) semaines.

2560

Au-delà de ça, ce que vous voulez savoir...

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2565

Parce que les mesures...

PAR LE PRÉSIDENT:

2570

Là, ce qu'on entend, c'est quelles sont prises dans les règles de l'art. Maintenant, de façon plus précise, est-ce que ça fait une distinction mettons entre à l'intérieur de la maison ou à l'extérieur de la maison.

2575

Qu'est-ce que permet de voir le modèle défini par votre expert, en fonction de la question de monsieur Chrétien évidemment?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2580

Je m'excuse, monsieur le Président, je crois que j'ai perdu un bout de la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585

Est-ce que vous êtes en mesure, avec le modèle, de définir si l'amplitude du bruit pour les résidences le long de la route Massé va être de tels décibels et correspond aux normes extérieures mais intérieures, pour l'intérieur?

2590

Puis normalement, ce genre de question là revient aussi dans d'autres types de dossiers, les dossiers de construction de route, puis on va demander au ministère de l'Environnement s'il y a pas un complément d'information à apporter sur la question.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

La modélisation qu'on fait touche uniquement l'extérieur, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2595

Est-ce qu'à votre connaissance, quels sont, à votre connaissance, les standards de diminution, parce que normalement c'est la diminution entre l'intérieur de la maison puis l'extérieur de la maison?

2600

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

Il faudrait que je réfère à l'expert qui a réalisé, j'ai pas cette information-là, monsieur le Président.

2605

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a un complément d'information de la part du ministère de l'Environnement?

2610

PAR Mme FRANCINE AUDET:

Oui effectivement, j'ai dans mes notes le critère de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui préconise une limite de cinquante-cinq décibels (55 dB), critère qui permet d'obtenir quarante décibels (40 dB), j'avais dit quarante-cinq (45 dB) tantôt, quarante décibels (40 dB) à l'intérieur d'une résidence, avec des fenêtres semi-ouvertes.

2615

PAR LE PRÉSIDENT:

On a déjà une information, ces informations-là, ça circule, donc c'est vraiment d'avoir l'information qui permet de comprendre. Je le répète, on peut ne pas être d'accord, mais c'est de l'information qui circule depuis des années par rapport à ça, en particulier avec la SCHL, la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui se penche sur la question depuis beaucoup plus qu'une dizaine d'années déjà.

2620

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2625

Je me demandais aussi pourquoi que ça n'a pas été pris devant les résidences, en fait, pour la réalité du bruit par rapport aux véhicules lourds ainsi que les citoyens?

PAR LE PRÉSIDENT:

2630

Bien, on a eu une information hier, je sais pas s'il y a un complément d'information?

2635

Là, évidemment que ce sur point-là – en fait, je pense que vous comprenez la question, c'est-à-dire que si on élargit l'image, on a un point de lecture précis, si on l'élargit puis on voit les maisons sur la route Massé, y a-t-il une raison qui fait en sorte que ça n'a pas été pris à proximité d'une maison plutôt qu'à cet endroit-là?

En fait, la question, c'est: Quel est le choix qui a guidé, qu'est-ce qui a guidé le choix du site pour la prise de lecture?

2640 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

Il faudrait que je revérifie spécifiquement, parce que c'est adapté à chacun des endroits. Mais comme je vous dis, de base, on doit prendre des endroits pour lesquels il y a pas d'interférence.

2645

D'ailleurs à cet effet-là, quand j'ai communiqué avec les spécialistes ce matin, on me disait, il y a des endroits qu'on n'a pas été capable de se positionner parce que, par exemple, il y avait une tondeuse qui fonctionnait, puis ça, ça va fausser complètement les mesures, ça sera pas représentatif du bruit qu'on veut obtenir comme étant l'ambiance sonore.

2650

Mais pour être plus précis à l'égard de pourquoi l'église, pourquoi pas la résidence, la troisième résidence à côté, je suis pas en mesure de fournir ce niveau d'information là, monsieur le Président.

2655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On compte sur vous pour aller chercher l'information puis nous revenir?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2660

Certainement.

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2665

Est-ce qu'il y aurait une possibilité que ce soit pris à nouveau devant les résidences?

PAR LE PRÉSIDENT:

2670

Bien, on va entendre la réponse dans un premier temps pour voir. On veut pas empêcher d'aller chercher l'information; tout ce qu'on questionne, c'est que c'est des modèles qui sont basés en respectant les règles de l'art, c'est les critères en la matière. Il faut s'assurer que le promoteur versus son consultant en la matière, c'est une firme spécialisée, est-ce qu'ils sont en mesure de répondre à la question, puis on verra.

2675

Le reste, bien, ça peut être très bien une demande que vous faites quelque part dans un mémoire, en fonction de votre positionnement sur le projet, tout simplement, ça pourrait être ça. Dans le genre, vous êtes pas satisfait ou vous êtes satisfait mais vous voulez avoir une contre-mesure ou, je pense qu'on va vous laisser libre, mais c'est ça l'esprit.

2680 **PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:**

J'ai bien compris.

2685 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Un instant monsieur Chrétien. Je vais poser une question à monsieur Bergeron et après ça, je vais vous revenir.

2690 Monsieur Bergeron, est-ce que vous avez établi une liste des milieux sensibles dans chacun des deux (2) villages, relativement au climat sonore?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2695 Dans les résultats de la modélisation, on identifie les endroits pour lesquels les impacts seraient différents; il y a des zones qui ont été définies en disant, on a tant de résidences pour lesquelles le niveau d'impact serait additionnel de tant de décibels par exemple.

2700 On a identifié des secteurs pour lesquels les résultats seraient supérieurs dans certains cas. Je pense qu'il y a une quinzaine de résidences, si je me trompe pas.

C'est comme ça que l'information est présentée. Vous avez d'ailleurs dans le détail de l'analyse l'ensemble des résidences avec l'ensemble des données permettant d'établir quel niveau d'augmentation est appréhendé du bruit à tel endroit de façon spécifique.

2705 Donc c'est sous cette forme-là que l'information est présentée à l'égard des résultats de la modélisation.

PAR LE COMMISSAIRE:

2710 OK. Pour les fins de connaissance de monsieur Chrétien, est-ce que c'est possible de lui indiquer la page et l'étude en question?

2715 Entre-temps, monsieur Chrétien, est-ce qu'au niveau de Sainte-Jeanne-d'Arc, est-ce que vous avez identifié des points qui seraient plus sensibles que d'autres en termes de bruit?

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

Non. C'est simplement vis-à-vis les bâtisses, si on peut dire, les résidences.

2720 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait, merci monsieur Chrétien. Oui monsieur Bergeron.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2725 Donc toujours à l'annexe 10 de PR3.2, on retrouve, à l'annexe 2 de ce document-là, les cartes de simulation du climat sonore actuel et projeté. Donc on voit les résultats par code de couleur, les zones, ça va de moins de quarante décibels (40 dB) à plus de cinquante-cinq décibels (55 dB).

2730 Donc vous avez tout le portrait, il y a en a plusieurs cartes, c'est la 1 de 4, exact, vous avez la première là, il y en a quatre (4), je pense, qui fournissent l'ensemble de l'information pour l'ensemble du territoire qui a été modélisé. Ça devrait toucher au secteur de votre municipalité, la municipalité de monsieur le maire.

2735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça vous permet de vous replacer, monsieur le Maire?

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2740 Oui.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2745 Et vous avez, toujours dans le même document, l'annexe 3, les résultats en termes de valeurs de données pour chacune des résidences, chacun des points que l'on retrouve. C'est sûr que c'est un petit peu petit à cette échelle-là, mais dans le document, on le voit bien.

PAR LE COMMISSAIRE:

2750 Merci monsieur Bergeron.

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2755 Je vais passer à ma deuxième question, monsieur le Président. C'est sensiblement une suite à la première.

2760 Je m'adresse au représentant de la Santé, en fin de compte. Avec le passage de véhicules lourds en répétition et ce, de façon intensive, à proximité des résidences, causant ainsi des vibrations, probablement à basse fréquence, dues au bruit, et des odeurs, quels sont les effets néfastes sur la santé des citoyens à court et à long termes?

PAR LE PRÉSIDENT:

2765 La question est adressée à monsieur Laferrière mais avant, on va préciser, juste pour rafraîchir la mémoire!

Le consultant intervient, on parle de quarante-huit (48) camions, quarante-huit (48) aller-retour de camions, vingt-quatre (24) aller-retour, donc quarante-huit (48) passages...

2770

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

J'ai une nuance, monsieur le Président! C'est que c'est mentionné vingt-quatre (24) camions aller-retour.

2775

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah c'est douze (12)! Douze (12) camions aller-retour qui vont passer.

2780

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

Parce qu'ils mentionnent vingt-quatre (24), mais je sais pas si c'est aller-retour, j'ai pas vérifié.

2785

PAR LE PRÉSIDENT:

Pouvez-vous nous le confirmer comme il faut?

2790

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

C'est douze (12) camions aller-retour donne vingt-quatre (24) passages.

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2795

Ils ont oublié de préciser dans leur rapport que les industries, tous les contracteurs, soit démolition ou quoi que ce soit, les privés, ça fait plusieurs passages aussi de surplus, ça. Étant donné que c'est rattaché au projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2800

On va demander à monsieur Laferrière, du point de vue de la Santé publique, quels sont vos...

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

2805

Au niveau des vibrations, je suis pas en mesure de répondre actuellement à la question. Je vais me renseigner là-dessus.

2810

Le deuxième volet, c'était au niveau de la nuisance en général concernant les émanations? À ce niveau-là, disons qu'on est quand même plus dans le domaine certain, dans le sens que bon, déjà au départ, vous avez une qualité de l'air qui est quand même très très bonne ici, par comparaison à un milieu habité urbain.

2815

Je crois pas que le passage de vingt-quatre (24) camions, c'est sûr, bon, vous me dites qu'il va y en avoir plus avec les entreprises de construction, je crois pas que ça puisse vraiment occasionner de problèmes de santé au niveau de la dégradation de la qualité de l'air.

2820

Ça, là-dessus, on peut être assez certain parce que, écoutez, en milieu urbain, il y a des gens qui vivent dans des zones centrales, dans des centres-villes, les gens sont soumis quand même à des qualités de l'air plusieurs fois plus dégradées que ce que vous allez subir, sans avoir d'impact significatif. De ce côté-là, on est certain.

2825

Au niveau des fréquences vibratoires, comme je vous dis, je vais aller chercher l'information. Je suis pas en mesure de répondre, mais par rapport à ce que je connais dans le domaine de la santé au travail, on est loin quand même d'être dans des fréquences, j'ai travaillé un petit peu sur le syndrome de la main blanche pour les travailleurs qui sont soumis à des vibrations des marteaux-piqueurs et tout ça, on est loin de ça.

2830

Ça me surprendrait qu'il y ait vraiment un impact santé à ce niveau-là, mais je vais quand même me documenter là-dessus via mon équipe de santé au travail.

PAR LE PRÉSIDENT:

2835

S'il vous plaît.

On vous remercie monsieur Chrétien.

PAR M. DENIS PAQUIN:

2840

Est-ce que je peux donner un point d'information par rapport à cet élément-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

2845

Oui, si vous voulez, vous allez vous asseoir à la table à côté de monsieur de la Santé!

PAR M. DENIS PAQUIN:

2850 Denis Paquin Forêt Québec, ingénieur forestier. Donc simplement à titre d'information, tout près d'ici, il y a une entreprise qui s'appelle Serdam qui a été, peut-être que ça fait une dizaine d'années que cette entreprise-là a débuté ses opérations, donc l'entreprise a débuté, ça a fonctionné deux-trois (2-3) ans, ça a cessé, ça a recommencé, puis l'entreprise fonctionne souvent de façon intermittente. Ça fonctionne pas nécessairement douze (12) mois par année.

2855 Ce que je veux amener comme information, c'est que, est-ce qu'au niveau, puis en même temps c'est une question, est-ce qu'au niveau des intervenants municipaux, que ce soit de la ville ici, de Sainte-Jeanne-d'Arc, est-ce que la présence de cette entreprise-là, j'imagine qui est souhaitée, puis qu'il y a un va-et-vient de camions important, parce que quand on regarde la cour, si on sort de l'édifice puis on regarde l'entreprise qui est là, il y a un volet important de bois dans la cour, donc c'est un volume important de transport de camions, de machinerie qui se fait
2860 en bonne partie au printemps, l'été, est-ce que ça, ça a généré un inconfort?

Donc j'amène ça un petit peu comme élément comparatif par rapport aux discussions qui se font dans le moment sur les vingt-quatre (24) camions.

2865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, je sais pas qui qui pourrait répondre à la question.

PAR M. DENIS PAQUIN:

2870 Bien, peut-être à ce moment-là le maire de La Rédemption, et puis les gens de Sainte-Jeanne-d'Arc qui ont vécu ces situations-là qui peuvent dire, bien, avant l'entreprise, c'était comme ça, depuis que l'entreprise est là, ça a pas généré de problème particulier.

2875 C'est un peu ça que je veux amener.

PAR LE PRÉSIDENT:

2880 On peut vérifier, on va demander, d'une part, vu qu'il est présent, le maire de Sainte-Jeanne-d'Arc, mais de nous répondre plutôt comme personne-ressource!

Donc il va nous dire si à sa connaissance, c'est important!

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2885 J'ai oublié de mentionner, monsieur le Président, c'est que ce qu'on parle maintenant, vingt-quatre (24) passages, c'est un ajout à la circulation qu'on a actuellement.

2890 On parle pas non plus de la chaux ici qui passe, il y a beaucoup de camions de chaux qui passent devant la maison, devant les villages. Puis en plus de ça, il y a le transport du bois que monsieur vient de mentionner.

Ça fait que si on ajoute tout ça dans un globe complet, ça fait beaucoup de passages.

2895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, mais là, regardez, ça, c'est probable qu'on va vous lire de cette façon-là, ça, c'est une chose. Mais là, on est à la recherche d'information plus factuelle.

2900 Vous êtes en train de nous dire – parce que là, on peut l'interpréter différemment, c'est qu'il y a déjà beaucoup d'autres transports dans le coin, je pense pas que ce soit ça que vous vouliez nous dire comme message!

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2905 C'est comme la goutte...

PAR LE PRÉSIDENT:

2910 Bien ça, on va vous laisser l'exprimer plutôt dans un mémoire. On va revenir plutôt à l'interrogation!

2915 L'interrogation, c'est: Est-ce qu'à votre connaissance, puis je vous la pose très librement, libre à vous de répondre évidemment, est-ce qu'à votre connaissance, les transports actuels, tels que proposés par le représentant de Forêt Québec, si ça conduit à un inconfort qui a été manifesté par les citoyens de Sainte-Jeanne-d'Arc et qui aurait été manifesté auprès de vous?

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

2920 Il y a des gens qui m'ont manifesté justement le bruit, à plusieurs reprises. Mais qu'est-ce qu'on peut faire, c'est une route provinciale en partant! On n'a aucune juridiction là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2925 OK. Bon bien, on va arrêter là-dessus tout simplement.

Il y a pas d'autres interventions de votre part? Très bien, on vous remercie encore une fois, monsieur Chrétien. On va vous demander de vous inscrire tout simplement.

2930 Regardez, je veux pas partir un débat sur le nombre de camions. Ou bien vous la posez tantôt, l'information importante, c'est de quelle nature, on verra!

Vous allez nous en faire part, j'imagine, dans votre mémoire?

2935 En fait, ce que vous nous dites, pour fins sténographiques, c'est tout simplement qu'il y a déjà des revendications citoyennes au niveau de la municipalité par rapport au bruit occasionné actuellement par le camionnage. Ce que vous dites, c'est clair, c'est déjà enregistré, mais ça va dans le sens de ce que monsieur le maire disait tantôt.

2940 Ça fait que pour le reste, bien, je pense que ce sera votre devoir de citoyen de les soulever dans des mémoires tout simplement.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

2945

PAR LE PRÉSIDENT:

On va inviter maintenant monsieur Jean-Guy Charette.

2950

PAR M. JEAN-GUY CHARETTE:

Monsieur le Président, toutes les questions qui ont été posées, j'ai eu mes réponses.

2955

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Aux fins de sténo, monsieur Charette nous informe qu'il aura pas de questions supplémentaires, puisqu'il a eu l'information à date sur son questionnement, c'est bien ça! Merci. Pour l'instant, très bien.

2960

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur Dion, est-ce que vous pourriez vous approcher, j'aurais peut-être une ou deux (2) questions. Je sais que vous devez quitter ce soir!

2965

Donc j'aimerais ça savoir, parce que là, on vient de faire mention qu'il y a quand même le passage de beaucoup de camions, etc., sur la route Massé. Maintenant, en termes de sécurité des intersections, au niveau de la route 132 et de la route Massé, qu'en est-il?

2970

Même chose pour la route Massé et le Huitième rang!

PAR M. STÉPHANE DION:

Bien, au niveau de ces deux (2) intersections-là, dans l'étude d'impact du promoteur, il a déjà été relevé les accidents qu'il y a eus au cours des dernières années. Il faudrait que je

2975 ressorte les statistiques qui étaient, les statistiques d'ailleurs que le ministère des Transports avait fournies au promoteur. Il y a pas vraiment d'impact au niveau de la sécurité de ce côté-là. C'est surtout pas l'ajout de vingt-quatre (24) camions supplémentaires qui va faire une différence au niveau de ces deux (2) intersections-là.

2980 C'est des intersections qui sont configurées de façon à limiter justement les accidents. C'est à angle droit, visibilité quand même relativement bonne. Au niveau du village, les limites de vitesse sont quand même à cinquante kilomètres-heure (50 km/h).

2985 Et pour reprendre les informations qui sont dans le rapport dans l'étude d'impact, il y a eu huit (8) accidents au cours des seize (16) dernières années dont un seul au cours des cinq (5) dernières années, puis un mortel qui est survenu le 12 mars, et c'est tout dans l'étude qui est présentée. Ça, on parle à l'intersection 132-route Massé.

2990 Alors que sur la route Massé et le Huitième rang, il y a eu aucun accident de recensé.

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que la configuration de l'intersection route Massé et le Septième et Huitième rang permet un virage adéquat aux camions?

2995

PAR M. STÉPHANE DION:

Pour les camions qui seront utilisés, pour les camions de vidanges, finalement?

3000 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, exact.

PAR M. STÉPHANE DION:

3005

La configuration des véhicules, c'est pas un très très gros véhicule, alors je pense qu'il y a déjà même des véhicules de bois, je le sais pas, mais d'après moi, il y a des véhicules de bois qui circulent là qui sont beaucoup plus longs en configuration qu'un véhicule de vidanges.

3010 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc ça n'a aucun empêchement pour la circulation sécuritaire dans ce coin-là, à cette intersection-là?

3015 **PAR M. STÉPHANE DION:**

Absolument pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3020 J'en aurais peut-être une dans le même sens que mon collègue! Où s'arrête la responsabilité du ministère provincial par rapport à l'intersection et où commence celle de la municipalité avec le Septième et Huitième rang à côté?

3025 Visuellement, quand on passe, on voit qu'il y a déjà comme des marges qui sont signalées en ciment, mais s'il y avait un problème, est-ce que c'est quelque chose que derechef vous prendriez en main tout de suite ou s'il y aurait une zone molle, entre guillemets, entre l'autorité municipale et la vôtre?

PAR M. STÉPHANE DION:

3030 Vous êtes en train de me demander s'il y a vraiment un impact au niveau de la sécurité à cette intersection-là, est-ce qu'on interviendrait en tant que ministère, bien effectivement. S'il y a quelque chose qui finit par mal fonctionner, le ministère, c'est dans le devoir du ministère de voir à prendre les mesures correctives.

3035 À l'heure actuelle, on n'a pas de mesures correctives à prendre, étant donné qu'il y a aucun accident recensé, et c'est une intersection, si on veut, à angle droit qui permet de toute façon de faire des manœuvres en toute sécurité.

PAR LE COMMISSAIRE:

3040 Est-ce que vous croyez qu'il devrait y avoir une signalisation particulière au coin de cette intersection?

PAR M. STÉPHANE DION:

3045 Afin de signaler s'il y a présence de camions supplémentaires?

PAR LE COMMISSAIRE:

3050 Peut-être pas de présence de camions supplémentaires, mais la présence de camions de vidanges qui utilisent, est-ce que c'est requis?

PAR M. STÉPHANE DION:

3055 Bien, je crois que non. Bien, peut-être au niveau, je sais que dans l'étude d'impact, on mentionnait que lors de la construction, il allait y avoir des panneaux de signalisation qui allaient être installés afin de présenter ou d'informer les gens d'une présence accrue de véhicules, soit à l'entrée ou à la sortie également du site d'enfouissement.

3060

Par contre, je crois pas, pour une circulation régulière pour les vingt-quatre (24) camions-jour, que ce soit utile. Dépendamment si la municipalité croit que ça peut l'être, bien, c'est toujours envisageable.

3065 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Quel est l'état de la chaussée de la route Massé?

3070 **PAR M. STÉPHANE DION:**

Ah là, c'est une question, c'est technique, il faudrait que je demande à mes ingénieurs de regarder.

3075 Bien évidemment, il y a des interventions du ministère qui sont faites, puis vraiment il y en a d'autres qui sont à prévoir également dans notre programmation. Mais c'est sûr que l'état actuel, je crois qu'il répond entièrement à sa vocation qui est une route collectrice. C'est sûr que c'est pas le même niveau d'entretien, les mêmes niveaux de services qui sont offerts sur une route nationale ou sur le réseau supérieur, en comparaison à la 132.

3080 Bien évidemment, les études sur la structure sont sûrement disponibles à notre ministère, mais là présentement, je suis pas spécialiste au niveau des structures.

PAR LE COMMISSAIRE:

3085 Au niveau de la Régie, est-ce que vous entrevoyez de faire, d'apporter des montants pour procéder à certaines réfections de la route Massé?

PAR M. MARCEL MOREAU:

3090 Non. C'est une route qui appartient au ministère des Transports. Par contre, nous, on s'est engagé à faire des pressions politiques auprès des instances concernées pour qu'il y ait des montants qui soient débloqués assez rapidement, pour améliorer la qualité de la route Massé si c'est obligé de se faire. C'est un engagement qu'on a fait.

3095 **PAR LE COMMISSAIRE:**

3100 OK. Et maintenant, on sait qu'il reste un petit bout sur le Huitième rang, un petit bout qui est non asphalté, entre le futur LET, en fait entre l'entrée du futur LET et la fin de la partie asphaltée, est-ce que la Régie entend asphalté ce bout-là qui correspond, je pense, à un point huit (1,8 km) ou deux kilomètres (2 km)?

PAR M. MARCEL MOREAU:

3105 Le rang 7 et 8 n'appartient pas à la Régie, il appartient à la municipalité de La
Rédemption.

3110 On croit que dans le montant de trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$) qu'on
donne au départ et le vingt-cinq mille (25 000 \$) par année, la municipalité, c'est elle qui va
décider qu'est-ce qu'elle fait dans le Septième et le Huitième rang. C'est pas la Régie qui va le
décider.

PAR LE COMMISSAIRE:

3115 Mais il avait pas été envisagé par la Régie de compléter la partie non asphaltée?

PAR M. MARCEL MOREAU:

Du tout.

3120 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait, merci.

PAR M. STÉPHANE DION:

3125 Peut-être juste un complément d'information, parce que je lisais dans mes notes que pour
la route Massé, on a prévu des projets, on a planifié notre programmation, des projets de
réfection pour améliorer le drainage et ainsi que la surface de roulement.

3130 Donc c'est les interventions qui seront faites en fonction du drainage et de la surface de
roulement, ça laisse présager que l'état de la chaussée et de la structure est relativement bien.
Donc c'est planifié dans notre programmation.

PAR LE COMMISSAIRE:

3135 Parfait, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3140 Merci beaucoup monsieur Dion.

On va vous demander de vous approcher puis de vous joindre à la table, en remerciant
monsieur Dion!

3145 **PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:**

Monsieur mentionne tantôt que la route est droite. Je suis d'accord avec lui. Sauf qu'il a oublié de mentionner dans le village, on a deux (2) points morts. Autrement dit, on arrive dans le bas de la route, on voit pas en haut qu'est-ce qui s'en vient, puis en arrière pareil. C'est un danger potentiel, monsieur le Président.

3150

PAR LE PRÉSIDENT:

On l'avait dans les requêtes d'audiences publiques, c'est très bien, merci.

3155

LUCE BALTHAZAR

3160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va inviter maintenant madame Luce Balthazar s'il vous plaît.

Bonjour madame.

3165

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

Monsieur le Président, donc je représente le Conseil de l'environnement du Bas-Saint-Laurent.

3170

Ma première question s'adresse, si vous le permettez, au ministère de l'Environnement, et peut-être aussi en complément au promoteur. C'est qu'il y a plusieurs questions qui sont restées lettre morte, qui sont encore en suspens. Il y a un suivi du dossier qui se poursuit bien entendu, mais on n'a pas l'information, du moins j'ai pas accès à cette information-là.

3175

Donc je pense à des questions qui touchent, un des points les plus sensibles pour nous qui concerne les rejets dans le milieu, donc qu'il s'agisse d'objectifs, de normes et de suivis à l'égard de ces rejets-là.

3180

Je pense aux documents qui émanent surtout de la Politique en milieu terrestre et Politique de l'eau, donc PR6.1 et PR6.2. Je les nommerai pas tous, il y a plusieurs éléments très pertinents et intéressants pour nous en tout cas dans ces documents-là. C'est des questions qui avaient déjà été adressées pour lesquelles il n'y a pas eu de réponses.

3185

Alors est-ce qu'il serait possible d'avoir un état des suites qui sont données à ces questions-là? Je sais qu'on peut pas nécessairement répondre à toutes, mais est-ce qu'au moins, on peut avoir un aperçu de ce qui va avoir effectivement une réponse et ceux qui ne

seront pas répondues? Pour nous, c'est important pour rédiger un mémoire, d'avoir l'information la plus à jour possible sur le dossier.

3190

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est assez évident, madame. D'une part, on n'a pas encore deux (2) séances de faites, pour un. Je peux vous dire qu'on a encore multitude de questions à poser au promoteur puis aux personnes-ressources. Donc c'est une évidence.

3195

Maintenant, avec votre question très générale, on va demander au promoteur de prendre en note les points précis que vous mentionnez pour nous revenir avant la fin, mais il y a déjà d'autres questions qui vont être posées, entre autres sur ces secteurs-là qui sont pas, je dirais, avec des réponses suffisamment précises encore au moment où on se parle.

3200

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

Mais là, je parle de questions précises dans les documents PR6.1 et 6.2. C'est des questions adressées par le ministère et il y a pas de réponses.

3205

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est ça que je vous réponds.

3210

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

OK. Je parle pas des autres questions.

3215

PAR LE PRÉSIDENT:

La Commission, comme toutes les commissions chaque fois, a aussi une liste de questions qu'on a à poser. On y réfère, il y en a là-dedans qui sont comprises dans ce que vous mentionnez.

3220

Ce que je vous dis, c'est ou bien vous dites telle question, pourquoi, quelle est la réponse! Vous y allez avec une question qui est d'ordre plus générale aux questions des documents que vous mentionnez, est-ce qu'il va y avoir des réponses, des compléments d'information!

3225

On va la garder générale, mais il y a des parties de ces questions-là qui vont être déjà résolues probablement d'ici la fin de la partie 1 de l'audience, nécessairement.

Maintenant, on garde votre question générale pour dire au promoteur, voulez-vous s'il vous plaît reprendre les échanges de correspondance entre le ministère du Développement

3230 durable qui fait le relais avec l'ensemble des ministères, d'une part, mais adressée au promoteur, puis répondre dans les documents celles qui sont laissées, je dirais, plus en plan.

Maintenant, pour avoir des réponses plus précises du promoteur, ce serait certainement utile de savoir lesquelles que vous ciblez.

3235

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

Oui, il y en a peut-être une petite dizaine, là. Je peux faire un document écrit et vous remettre ces points-là qui, pour nous, sont plus prioritaires que d'autres.

3240

Mais ceux pour lesquels on aimerait avoir une réponse avant la fin, avant la deuxième partie, avant le dépôt des mémoires.

PAR LE PRÉSIDENT:

3245

On peut procéder comme ça, mais je vous dis déjà d'avance qu'il y a déjà pas mal certaines de ces questions-là qui vont peut-être sortir ce soir, demain, on verra. C'est juste ça que je veux dire. Ça se termine pas cet après-midi.

3250

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

Oui, en tout cas. C'est des questions tellement techniques, ce serait extrêmement, je parle vraiment de questions vraiment très techniques, là.

3255

Pour nous, c'est important que le personnel du gouvernement soit satisfait des études d'impact et puis ça, ça démontre que c'est pas encore complété et pour nous, c'est important de s'assurer à ce que ça le soit.

PAR LE PRÉSIDENT:

3260

Très bien. J'imagine, je sais pas s'il va pouvoir...

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

3265

Je peux vous faire un document écrit qui est plus spécifique sur les questions. Déjà j'aimerais peut-être avoir un certain aperçu, le document PR6.1 et 6.2, est-ce qu'on continue à travailler là-dessus? Je suppose que oui?

PAR LE PRÉSIDENT:

3270

C'est parce qu'il y a beaucoup de sujets dans les documents.

Mais je vais m'adresser au niveau du ministère du Développement durable, de façon générale, est-ce que ça continue?

3275

PAR Mme FRANCINE AUDET:

Oui, bien, c'est parce que 6.1 et 6.2, moi, ça me dit rien personnellement. Je sais pas c'est quoi.

3280

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

Ce que je peux vous dire déjà, c'est que ce sont des questions qui ont déjà été posées...

3285

PAR LE PRÉSIDENT:

Un instant madame, on va juste informer, on parle de codification. On va référer aux bons documents.

3290

PAR Mme FRANCINE AUDET:

Je sais pas de quoi on parle. C'est parce que nous, on a déposé toute la documentation qu'on a en main. C'est sûr que nous, à cette étape-ci, on a fait une analyse de recevabilité, donc on considère que l'étude d'impact pouvait être rendue publique.

3295

Par contre, on n'a pas terminé notre analyse du projet, c'est quelque chose qui se continue et qui va se continuer aussi après les audiences publiques, là.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

3300

Ce qui est un problème pour des personnes comme nous qui devons faire un mémoire, quand l'étude est pas complétée. À défaut, j'aimerais avoir peut-être une sorte de tableau qui me donne une indication sur ce qui s'en vient ou sur ce qui est peut-être déjà complété, des fois, puis qui est pas encore rendu accessible.

3305

PAR Mme FRANCINE AUDET:

Bien, tout est accessible. Actuellement, tout ce qu'on a entre les mains est rendu accessible. On n'a rien de plus que ce qui est sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Tout a été rendu public.

3310

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, ça, c'est clair. On n'arrête pas de le dire.

3315

Entre autres, vous réferez, vous m'écoutez, vous réferez à un document, je vais vous inviter à prendre connaissance du dernier de tout qui est celui de 5.2.1, quand vous réferez au PR, PR5.2.1, c'est le dernier qui fait l'état des correspondances entre le ministère et...

3320 **PAR Mme LUCE BALTHAZAR:**

Oui, mais moi, c'est postérieur à ça. C'est après ça.

3325 Je prends le cas de quelqu'un ici à la Direction régionale, monsieur Nelson Roy qui a posé à deux-trois (2-3) reprises les mêmes questions pour lesquelles il n'a pas de réponse. Par exemple, pendant la période de rodage, est-ce qu'on va respecter les critères de rejet! Il n'a pas eu de réponse satisfaisante.

Je donne cet exemple-là.

3330

Il y a monsieur Donald Giguère qui a beaucoup beaucoup de questions, qui demande des compléments d'équipements, et ça arrive bien après les réponses qui ont été fournies par le promoteur aux questions qui avaient été regroupées par le ministère.

3335 Alors moi, je parle des derniers documents.

PAR LE PRÉSIDENT:

3340 Il reste des questions sur lesquelles il y a pas eu nécessairement d'informations que vous jugez satisfaisantes?

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

Bien, que les personnes compétentes au ministère ont jugé satisfaisantes.

3345

PAR Mme FRANCINE AUDET:

3350 Je peux peut-être ajouter un petit point sur l'avis de Donald Giguère. Toutes ces questions-là ont été posées au promoteur, c'est un document qu'on a déposé, ça fait pas longtemps, je pense que c'est la semaine dernière, ça fait que peut-être que vous l'avez pas vu, je sais pas trop.

3355 Mais c'est un document qui a été déposé, toutes les questions qui nous restaient, c'est un document qui a été déposé récemment sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3360 Madame, c'est celui-là auquel je réfère, le dernier. Vous avez fait référence à des PR antérieurs, le dernier, c'est le dernier qui vous met à jour sur tous ces échanges-là, c'est 5.2.1.

Je vous invite, avant de dresser votre liste, de vérifier dans le dernier document des échanges...

3365 **PAR Mme LUCE BALTHAZAR:**

Il doit être récent, parce que c'était pas là la semaine dernière justement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3370 Il est là depuis jeudi-vendredi dernier.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

3375 J'ai regardé mercredi!

PAR LE PRÉSIDENT:

3380 Mais je continue sur ce que vous demandez.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

3385 Je vais vérifier puis je vais me mettre à jour, puis je ferai une lettre, une demande pour ce qui est significatif, puis justement, monsieur Giguère, c'était important ce document-là, pour nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

3390 Si c'est possible de nous revenir même avant, ce serait bien apprécié, mettons que ce serait pour demain, ça nous permettrait de tout de suite in vivo d'aller chercher des informations sur des points précis.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

3395 Bien, je les ai tous ici, c'est parce que ça prendrait, ils sont ici, les points, ils sont tous bien identifiés, les points.

PAR LE PRÉSIDENT:

3400 Oui, mais là, il y en a certains qu'on va référer au document que vous avez pas vu. Mais on peut le faire de même aussi.

Écoutez, dans un premier temps...

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

3405 Je veux pas que ce soit trop long, c'est pour ça que je les nomme pas tous. Tout ce qu'il y a des "stickers", c'est ces points-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3410 On comprend très bien votre position, on l'apprécie, on le comprend, puis on cherche une façon pour aller chercher de l'information qui permettrait d'être le plus fluide pour tout le monde. On comprend votre préoccupation très bien.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

3415

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

3420

Le promoteur veut intervenir par son consultant, monsieur Bergeron.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

3425

Si vous permettez, monsieur le Président, juste mentionner qu'à notre niveau, s'il y a d'autres questions qui sont à venir, ça va me faire plaisir bien sûr de les adresser, mais je veux quand même être clair.

3430

Au niveau du promoteur actuellement, il y a aucune question qui a été laissée en suspens. L'ensemble de correspondances qui nous ont été adressées ont été répondues. Je veux juste clarifier ce volet-là.

3435

S'il y en a d'autres qui sont dans le courrier entre le bureau du ministère et le nôtre, on va les recevoir, mais pour l'instant, on n'a rien sur notre bureau qui traîne, si vous me permettez l'expression.

Parce que je sais pas à quoi on réfère, PR6.

PAR LE PRÉSIDENT:

3440

Oui, mais ce à quoi réfère madame, c'est des zones qui pourraient être restées grises dans les échanges et qui, par la procédure, madame Audet a été claire, ce qui est recevable fait pas en sorte que ça veut dire que ça peut être satisfaisant pour tout le monde. Mais là, c'est la question de la procédure qui est questionnée. C'est ça l'enjeu que questionne madame.

3445

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

Je comprends tout à fait, monsieur le Président, mais je veux juste, c'est parce qu'il semblait y avoir une espèce de confusion s'il y avait une série de questions qui n'avaient pas été répondues. C'est un peu ça que je veux clarifier au niveau du promoteur.

3450

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, mais c'est l'exercice que veut faire madame.

3455

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

Mais moi, j'ai pas nécessairement accès à ça, c'est ça que j'essaie de dire.

3460

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, tous les échanges sont tous publics, tout est public. C'est ce que nous dit madame Audet, c'est ce que je vous dis également. Il y a aucun document que la Commission a pas qui est public. Tout est là.

3465

Mais le dernier document, c'est celui auquel je vous réfère. C'est le dernier.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

Je sais que tout est public. Mais vous savez comme moi que le processus d'analyse environnementale se poursuit en parallèle et que souvent, moi, nous autres, je suis souvent appelée à rédiger un mémoire, j'apprends après coup qu'un travail qui a continué à se faire, au ministère, c'est très correct, sauf que moi, je me suis pas exprimée sur la version finale mais sur une version qui était déjà désuète. C'est ça, il faudrait changer la loi sur le BAPE là-dessus.

3475

PAR LE PRÉSIDENT:

Là-dessus, je peux vous répondre tout de suite que c'est le même intérêt de la Commission également. On veut avoir le plus d'information possible, c'est pour ça qu'on fait ça en public également, on veut l'avoir le plus possible maintenant pour entendre les gens, d'une

3480

part, mais continuer notre réflexion également, pour savoir qu'est-ce qu'on écrit dans notre rapport sur où on est rendu dans le dossier.

Donc on le partage avec vous, ça.

3485

Mais ce qu'on va faire, madame, si vous acceptez, on va commencer avec deux (2) de vos questions, puis on va voir progressivement, puis peut-être qu'on peut aller chercher de l'information immédiatement aujourd'hui, ce soir, demain. Je vous invite à commencer avec deux (2) questions, puis on va y aller.

3490

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

Mais je préférerais les faire par écrit, parce que j'avais une autre question à adresser aujourd'hui et par écrit, bien, peut-être que les gens auront pas la réponse aujourd'hui ou demain, mais je suppose que la réponse à la lettre que je vais envoyer sera publique, et tout le monde y aura accès pour la rédaction de leur mémoire.

3495

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez raison là-dessus, tout à fait.

3500

Par contre, dans les procédures du BAPE, on essaie tout le temps d'être le plus possible en questionnement, puis ça, je l'ai dit à l'ouverture hier, en public, pour pas qu'on ait l'impression qu'on pose des questions après qu'on aurait pu poser pendant.

3505

Tout ce que je vous dis, c'est que si on a du temps pour le faire, je vous invite à le faire, on va l'apprécier nous autres aussi, puis peut-être qu'on va se rejoindre sur un certain nombre de questions qui vont sortir ce soir, demain, on verra. C'est tout simplement ça.

3510

Maintenant, bien, on verra qu'est-ce qui reste comme questions de votre côté, puis on le fera. Mais on essaie d'éviter ça pour que ce soit juste en parallèle du questionnement qui se fasse par correspondance, puis qu'on attende après, puis que les gens aient pas l'information. C'est la même raison que vous qui fait qu'on veut forcer le questionnement pendant la partie publique présentement, c'est la même même même raison. C'est juste ça que je veux que vous compreniez.

3515

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

Oui. Mais je commencerai pas la liste des questions qu'il y a là-dedans. J'ai une autre question en réserve comme deuxième question qui concerne plus la faune aquatique.

3520

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

3525

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

J'aurais voulu procéder autrement, mais c'est vraiment trop long et trop technique, bon.

3530

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous écoute.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

3535

Déjà de toute façon, on me dit que le document de monsieur Donald, il y a déjà un document qui a été déposé, ça fait qu'il y a déjà une grande partie de mes questions qui sont là.

3540

Ma deuxième question concernait un autre point sensible qui est les impacts sur la faune aquatique.

3545

Nous savons que les critères sont très sévères maintenant, puis c'est le fruit des audiences publiques sur la gestion des matières résiduelles qui a abouti sur un règlement, ça a pris, le ministère de l'Environnement a hésité longtemps et finalement, il l'a adopté. Il hésitait, c'était pas pour rien, parce que c'est un règlement sévère.

3550

Ça, on est bien conscient, et connaissant cette situation-là, par contre les gens, la situation des pêcheurs de saumon du Québec sont quand même inquiets en cas de bris, en cas d'impondérables.

3555

D'ailleurs, quand il est question d'impondérables, dans un contexte de changement climatique, c'est de moins en moins prévisible; les modèles de précipitations, de débits ou de crues d'eau sont de plus en plus incertains.

Donc j'aimerais savoir si les gens de la Faune partagent ces inquiétudes-là de la situation des pêcheurs de saumon par rapport à des imprévus et est-ce qu'ils pensent comme eux que ça aurait été sans doute une meilleure solution que d'installer le site un peu plus loin d'une rivière à saumon?

3560

PAR LE PRÉSIDENT:

La question est claire, on la dirige directement à monsieur Lebel, partant que la ressource saumon, c'est une ressource importante dans le Bas-Saint-Laurent puis la Gaspésie!

3565 **PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:**

Bon, on n'a pas précisé présentement les craintes, je vais aller par souvenir qu'il y a eu une présentation hier de la FQSA, c'est monsieur Bellavance.

3570 Pour ce qui est des techniques sécuritaires, c'est pas dans mon domaine, mais il a parlé de température d'eau. Puis on parle de réchauffement climatique, est-ce que c'est une chose que vous voulez entendre parler, oui?

PAR LE PRÉSIDENT:

3575 Bien, on veut vous entendre, oui.

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

3580 Bon. Non, mais c'est parce que la question est sur la température?

PAR LE PRÉSIDENT:

3585 La réponse, c'est oui, mais est-ce que vous êtes en mesure de donner des informations factuelles sur la situation, c'est ça qu'on veut savoir!

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

3590 Je peux vous donner la situation en général pour ce qui est des problèmes que le saumon a dans la région du Bas-Saint-Laurent, avec les températures d'eau excessives qui peuvent causer des mortalités.

3595 Au Bas-Saint-Laurent, la première rivière, la rivière la plus au sud, c'est la rivière Ouelle. Il y a eu, peut-être une année sur dix (10), surtout avant qu'on fasse des aménagements spécifiques, l'eau pouvait atteindre environ trente-deux degrés centigrades (32°C), et il y a des mortalités de saumon, de mémoire, jusqu'à une centaine de saumons qui sont morts à cause de la température qui était trop chaude.

3600 Ce phénomène-là a été observé une année dans les peut-être vingt-trente (20-30) dernières années sur la rivière du Sud-ouest, mais à moindre ampleur.

Sur la Rimouski, il y a eu des problèmes de mortalité qui peuvent être dus à des stress de température, mais pas nécessairement directement à des températures élevées.

3605 Et juste pour revenir sur la rivière Ouelle, pour diminuer ces impacts-là, on a fait l'aménagement, dans le cadre du programme de développement économique du saumon, et aussi avec Canards Illimités, de réservoirs au lac Sainte-Anne, au lac Chaudière, pour être

capable d'augmenter les volumes d'eau. Ça donne des possibilités de zones plus froides à quelques endroits, mais c'est difficile. C'est documenté. On a même pensé faire des refroidissements d'eau avec de la glace, mais au niveau d'un degré (1°), un CC, c'est une calorie, en tout cas c'était impossible.

Et pour ce qui est plus loin sur la Matane, on n'a pas eu ce problème-là, puis sur la Mitis, on a eu des problèmes de mortalité, de furonculose, plus bas, mais je tiens à dire, que les aménagements qu'on a faits sur la rivière Ouelle, on les a ici à cause des deux (2) réservoirs hydroélectriques, le lac Mitis, c'est un lac réservoir, puis le lac Mistigouèche.

Et la gestion de ces eaux-là se fait pour des fins hydroélectriques; donc les fins hydroélectriques, ça cible à augmenter les débits des rivières lorsqu'elles sont en étiage ou à niveau bas. C'est un terme, étiage, qui est souvent pas connu de tout le monde, quand les niveaux sont très bas.

Donc j'entrevois pas, en tout cas, à court terme, le réchauffement climatique ou des choses. Ici, on a moyen un peu d'alléger ça.

Pour résumer, ça peut arriver des problèmes actuellement occasionnellement de température d'eau trop chaude, surtout dans les rivières comme Ouelle, et par ici, c'est pas une chose habituelle.

Le réchauffement des eaux, on a toujours tendance à voir des impacts négatifs dans toute chose, mais il peut y avoir des impacts positifs aussi. Pour le saumon, sa biologie, il y a une période d'élevage en rivière et une sortie en mer comme saumoneau. La décision, ils prennent des décisions, les poissons, la décision est liée à la taille des poissons. On parle de quatre-vingt-dix millimètres (90 mm) l'automne, l'ordre de grandeur. Et ça, le poisson va se modifier, il va devenir argenté au printemps, il va être prêt physiologiquement à aller à l'eau salée. C'est lié à la taille, c'est pas lié à l'âge.

Donc un réchauffement de température, l'avantage des rivières qui ont l'eau quand même assez chaude, ça augmente la croissance, ça provoque des saumoneaux plus jeunes. Donc ils ont des mortalités moins grandes d'un hiver à l'autre.

Sur la rivière Ouelle, on produit des saumoneaux 2+, ça veut dire qu'ils passent deux (2) années avant de sortir. Et si on parle de la rivière Saint-Jean en Gaspésie, on a des 4+ à 5+. Ça fait qu'il y a un gradient de température qui provoque des diminutions de croissance, donc des temps de séjour en rivière des jeunes plus longs, donc des mortalités annuelles et hivernales plus fortes.

Au niveau de nos courbes de stock recrutement, le critère de température est un critère qu'on a dans notre qualification de la qualité de l'habitat, la productivité pour évaluer les unités de production.

Ça fait que c'est mes réflexions.

PAR LE PRÉSIDENT:

3655 Est-ce qu'on peut vous demander un autre élément de réflexion supplémentaire! Du point de vue spécialiste du saumon, compte tenu, on en a parlé un peu en début d'après-midi, pareil projet, par la pose de l'émissaire, la situation, on l'a abordée, mais pour vous, y a-t-il des angles faibles par rapport à la protection de la ressource saumon?

3660 Puis si oui, c'est lesquels?

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

3665 OK. Le normatif, c'est une chose, le papier, c'est une chose, mais l'opération, en opération, ça prend du personnel qui vraiment fait bien les choses, là, c'est les suivis, je pense que la priorité, c'est de faire les suivis du site. S'il est accepté, c'est de faire le suivi.

3670 Il y a un comité, lorsque j'ai vu le premier document, j'ai fait le commentaire comme quoi qu'il y a un comité de suivi, l'Association des pêcheurs de la rivière Mitis n'était pas spécifiquement désignée. Ça fait que j'ai demandé qu'elle soit désignée et dans le deuxième rapport, on l'a désignée.

3675 Moi, je pense que les enjeux, la façon de gérer ça, c'est d'avoir du monde proche, et ces personnes-là, il faut qu'elles soient écoutées aussi. Je connais pas toute la structure, mais de dire au promoteur qu'il y a un problème, s'il est pas écouté, ça, c'est ces choses-là. C'est de venir après. Quand les organismes voient un problème, comment qu'ils sont gérés.

PAR LE PRÉSIDENT:

3680 Puis sur ce point-là, le lieu d'écoute, en tout cas, un lieu d'écoute prévu par réglementation, c'est le comité de vigilance.

3685 J'aimerais entendre madame Audet par rapport au comité de vigilance. À titre d'exemple, il est déjà défini, vous avez raison, le comité sur le saumon a été ajouté, maintenant, au-delà du règlement, est-ce que ça signifie qu'il y a un représentant du ministère, à titre d'exemple, qui est sur le comité de vigilance?

3690 Parce que ça a changé beaucoup avec les années, si on regarde les dix (10) dernières années. C'est quoi l'état de situation par rapport à aujourd'hui, puis incidemment, peut-être nous référer à quel est le rôle attendu par le ministère d'un comité de vigilance auprès d'un projet?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

3695 OK. Effectivement, il y a des définitions maintenant dans le Règlement sur l'enfouissement qui définit un peu qu'est-ce que doit être, comment doit être formé le comité de vigilance, qui doit être invité à en faire partie.

Je vais laisser un peu monsieur Bourret aller un peu plus en détail à ce sujet-là.

3700 **PAR M. MICHEL BOURRET:**

Bon, juste pour répondre peut-être à la première partie de votre question, est-ce que le représentant du ministère de l'Environnement fait partie du comité de vigilance! Selon, en tout cas en fonction de ce qui est prévu dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération, le 3705 ministère de l'Environnement n'est pas une personne faisant partie du comité de vigilance.

Cependant, à l'invitation du comité de vigilance, évidemment le ministère de l'Environnement peut participer pour donner de l'information au comité.

3710 Ensuite, en ce qui concerne le rôle du comité de vigilance, il a un rôle de suivi du lieu, suivi, et son rôle, c'est de faire des recommandations à l'exploitant, de manière, et à faire le lien un peu avec la population et les gens qui sont concernés par le lieu, qui sont susceptibles d'avoir des nuisances causées par le lieu, de faire le lien avec ces gens-là, la population et également avec l'exploitant. Donc faire des recommandations pour améliorer la gestion du lieu. C'est à peu 3715 près ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

3720 Merci monsieur Bourret. Au niveau de la Régie, de quelle façon vous entendez publiciser la création du comité de vigilance et la demande auprès de la population?

PAR M. MARCEL MOREAU:

3725 Regardez, je pense qu'on s'est pas attardé très à fond là-dessus, mais je pense que nous, ce qu'on veut sûrement faire, par la voie des médias, c'est de demander à l'ensemble des organismes qui pourraient être intéressés et touchés directement par les activités du lieu d'enfouissement, à déposer leur nom pour faire partie d'un comité de vigilance.

3730 Et par la suite, bien, selon les personnes qui se seront inscrites ou se seront manifestées, on composera le comité de vigilance en fonction des critères à respecter du ministère de l'Environnement bien sûr.

PAR LE COMMISSAIRE:

3735 Donc à ce moment-là, c'est pas nécessairement requis d'avoir seulement un citoyen, mais il pourrait y avoir plus qu'un citoyen sur le comité de vigilance?

PAR M. MARCEL MOREAU:

3740 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

3745 Et de quelle façon ou dans quelle mesure les travaux du comité de vigilance ainsi que tous les rapports, etc., pourront être transmis publiquement?

Est-ce que vous vous engagez à les transmettre publics, ces rapports-là?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

3750 Certainement, monsieur le Commissaire. La façon dont normalement le comité de vigilance fonctionne, dans le rapport annuel qui est remis par l'exploitant au ministère de l'Environnement, il y a les membres du comité ont, je dirais pas le loisir, peuvent émettre leur propre document qui est comme en annexe du rapport du comité de vigilance, une des annexes, 3755 pardon, si je veux être plus précis, une des annexes du rapport annuel que normalement on remet, on a le volet du comité de vigilance, puis à l'intérieur de ça, les documents que produisent les personnes ou les entités qui composent ce comité-là sont aussi joints dans l'annexe.

3760 Donc s'il y a des éléments de questionnement et de contrôle qui sont soulevés, ils sont joints au rapport du comité de vigilance qui est soumis au ministère de l'Environnement sur une base annuelle.

PAR LE COMMISSAIRE:

3765 Et est-ce que les renseignements, tels que les registres annuels d'exploitation, bien évidemment, en enlevant les renseignements nominatifs au niveau des transporteurs et producteurs de matières résiduelles, les rapports annuels, les résultats des analyses, tout ça, est-ce que ça va être rendu public auprès de l'ensemble de la population des deux (2) MRC?

3770 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

Votre question, c'est auprès de la population de façon générale?

PAR LE COMMISSAIRE:

3775

Oui.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

3780

Il faudrait vérifier un peu avec éventuellement la façon dont la Régie voudra transmettre cette information-là à l'ensemble de ses représentants municipaux. Mais j'ose croire que de la même façon que l'ensemble des ouvrages qui sont gérés par les entités municipales font l'objet d'un rapport et d'un suivi à intervalles réguliers en séance de travail par le comité.

3785

PAR M. MARCEL MOREAU:

3790

Regardez, on a des sites Internet, moi, je pense que tout ce qui peut être divulgué de façon publique en fonction de la Loi sur l'accès à l'information, je vois pas pourquoi qu'on pourrait pas le rendre public, soit par un document qui pourrait être déposé dans les bureaux des MRC ou soit même directement sur notre site Internet, le site Internet de chacune des MRC constituant la Régie, il y a aucun problème.

PAR LE COMMISSAIRE:

3795

Vous voyez pas d'objection à les déposer?

PAR M. MARCEL MOREAU:

3800

Aucune.

PAR LE COMMISSAIRE:

Parfait, merci.

3805

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste revenir auprès de monsieur Lebel sur le saumon et pour revenir à votre question aussi en même temps!

3810

À votre connaissance, la fosse qui serait en amont du site de rejet, est-ce qu'elle serait bien loin? Par en haut!

PAR M. JEAN-PIERRE LEBEL:

3815

Peut-être même l'Association est plus habile que moi. Il y a quelques fosses plus haut.

PAR LE PRÉSIDENT:

3820 En haut du Petit Bouillon. Le Petit Bouillon a été aménagé en 2005. Mais la fosse la plus proche est à quelle distance à peu près – je vais vous le dire pour les notes sténographiques, je vais me faire gronder par madame Proulx si elle a pas toute l'information!

3825 Cent mètres (100 m) en haut, cent mètres (100 m) en amont, y a-t-il de l'information? Il y aurait une fosse en amont, donc en haut de la fosse Petit Bouillon, celle qu'on connaît – en aval, OK, en aval, ça va. En amont!

Ça représente quoi en termes de distance?

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

3830 C'est quelques kilomètres ou deux kilomètres (2 km).

PAR LE PRÉSIDENT:

3835 Parce que la question était, tout le monde comprendra que c'est donc en haut de l'émissaire, techniquement, ça pourrait ne pas poser de problème au saumon.

3840 Mais du point de vue d'un spécialiste, l'effet d'un émissaire de l'appel d'eau sur la faune ichtyenne pourrait être un élément troublant pour le saumon, aller se mettre le nez pas loin de l'émissaire, dans un premier temps.

3845 Et si oui, après ça, croyez-vous que c'est possible que ça cause un problème je dirais d'orientation, même si le sens du courant est assez clair, mais pour le poisson, pour continuer sa montaison?

La question est-elle assez claire?

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

3850 J'ai plusieurs réponses.

PAR LE PRÉSIDENT:

3855 Mettez ça dans l'ordre, on vous écoute!

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

Le débit, lors de l'émission, est un point zéro huit litres-seconde (1,08 l/s)?

3860 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

Un point zéro deux huit (1,028 l/s).

3865 **PAR M. JEAN-PIERRE LEBEL:**

Excusez, bon. Et le débit de la rivière, deux (2) personnes vont pouvoir le confirmer, est dans l'ordre de mille sept cent quatre-vingts (1780 l/s), débit minimum, mille sept cent quatre-vingts litres-seconde (1780 l/s). On parle de un (1 l/s) à mille sept cents (1700 l/s). Donc je vois pas d'attrait, là.

3870

J'ai eu un cas, il y a un cas qui existe présentement sur la rivière Rimouski à l'embouchure, il y a un barrage et il y a une ancienne conduite d'eau qui passe sur le barrage. On n'était pas capable de trouver les plans, les poissons se concentraient à la sortie, on n'était pas capable de trouver les plans d'où est-ce que ça venait. Puis moi, j'ai émis l'hypothèse, c'est de l'eau plus froide, ils sont attirés. Et je me suis gouré. En effet, ça m'arrive!

3875

On a mis du colorant plus haut du barrage, et c'est un ancien tuyau qui avait été crevé. C'était l'eau, la même eau du bassin qui sortait là, la température était pareille, c'était identique, mais il y avait un bel appel d'eau, bon.

3880

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ce que vous dites, c'est compte tenu de vos connaissances, le différentiel entre le débit de un (1 l/s) par rapport au débit, même en étiage, est trop considérable?

3885

PAR M. JEAN-PIERRE LEBEL:

Il y a pas aucun intérêt, là.

3890

L'autre facette, c'est qu'est-ce qu'il y a plus haut...

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien en fait, si la réponse à la première question, vous auriez dit, c'est possible, ça aurait pu être un élément troublant pour la faune ichtyenne pour continuer la montaison tout simplement vers d'autres fosses qui sont présentes par en haut!

3895

PAR M. JEAN-PIERRE LEBEL:

3900

OK, mais je peux vous donner un complément, j'ai retrouvé ma petite boîte! Le saumon, on appelle du "homing", OK, le "homing", c'est pas nécessairement des sujets qui sont beaucoup, c'est de la recherche presque pure, parce que je suis pas un physiologiste non plus, mais je peux

3905 vous dire quand même, il y a des théories de base, sur le "homing", c'est que les saumons reviennent habituellement à leur rivière natale et peuvent revenir assez près de leur zone. C'est lié aux senteurs, parce qu'un poisson aveugle peut revenir. Il y a eu des tests sur plusieurs espèces de saumon, je fais une petite synthèse, mais des poissons qui ont le nez bouché, l'odorat, eux autres ont des problèmes d'orientation. Si on parle des poissons près des rivières, on parle pas de l'océan, là.

3910 Il y a deux (2) théories. La théorie, c'est le "homing" est lié aux senteurs du sol, de végétation, etc. C'est la théorie qui est la moins reconnue présentement.

3915 La théorie la plus reconnue, c'est les phéromones qui sont émis par les saumons juvéniles, les mâles précoces. Les mâles peuvent donner, pour un saumon, c'est plus facile de maturer comme mâle, comme femelle. Ça fait que sans aller en mer, ils peuvent devenir matures en rivière, donc ils dégagent des hormones, et c'est ces variantes-là ou les produits sexuels lors de la fraie qui semblent plus attirer les poissons vers leur site d'origine. C'est comme ça qu'ils reconnaissent.

3920 La réflexion qu'on peut dire, est-ce que ce qui va être émis là va les désorienter! On pourrait penser ça, on aurait pu avoir la question, mais on l'a pas eue.

3925 Je pense vraiment pas, là, parce qu'on a eu des cas plus avec les eaux usées où ce que ça a pas causé de problème. Sur la Rimouski, c'était presque un dans six (1/6) dans les traitements; sur la Causapsal. Ce que j'ai trouvé, les charges toxiques fortes peuvent provoquer une diminution de qualité de sensation, mais là, on parle de charges toxiques fortes. C'est pas ce qu'il y a ici.

3930 Ça fait que pour résumer, je pense pas que ça distrait les poissons de revenir où est-ce qu'ils veulent revenir, puis je pense pas que les volumes provoquent une attirance.

PAR LE PRÉSIDENT:

3935 Dans le même ordre d'idée, une des choses qui a été mentionnée dans les derniers mois, c'était toute la question d'avoir éventuellement, par mesure de sécurité, un point d'échantillonnage qui aurait été placé, ça a été demandé par les citoyens, placé en bas de la zone de mélange, à quarante mètres (40 m).

3940 Est-ce que de votre point de vue de spécialiste du saumon, on parle pas pour la baignade, mais du point de vue du spécialiste du saumon, est-ce que vous pensez que c'est une mesure qui serait appropriée, justifiable?

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

3945 Il y a déjà un test de toxicité qui se fait avec la truite arc-en-ciel. La truite arc-en-ciel, c'est
une espèce de salmonidés, malgré ce que le monde pense du saumon, c'est pas l'espèce la plus
fragile. L'omble de fontaine est vraiment plus fragile que le saumon. Le saumon, les juvéniles,
ils sont à la lumière, ils sont dans le milieu de la rivière, la turbulence. L'omble de fontaine va
3950 toujours être à l'abri. C'est sûr que les adultes vont être attirés par les eaux froides plus
oxygénées.

Mais moi, je pense pas qu'on doit aller en rivière, pourquoi qu'on ferait pas ça, essayer
une fois avec du saumon au lieu de la truite arc-en-ciel pour voir c'est quoi les problématiques.
C'est pas long, la zone de dilution. C'est vraiment pas gros, la zone où est-ce qu'il y a un
3955 problème, là.

J'ai fait des tests déjà lors du déversement acide que j'ai parlé un petit peu tantôt, j'avais
mis, moi, en tant que biologiste qui s'occupe de la faune, je suis pas un chimiste, moi, mais le
poisson, il réagit, puis il parle.

3960 Ça fait que moi, avoir à suivre qu'est-ce qui se passe, c'est les bioessais qui
m'intéresseraient le plus. Sur la rivière, j'avais mis des bourroles dans la zone témoin, puis dans
la zone où ce qu'il y avait des potentiels de rejet, même si le pH était beau puis tout était clair,
mais les poissons sont morts dans la nuit complètement tous morts. Ça, c'est la plus belle façon
3965 de négocier quelque chose, c'est quand les poissons te disent, te donnent une réponse. Tu sais,
c'est pas un standard, là.

Ça fait que là, dans la rivière, je pense que vous aurez pas de réponse. Vous seriez
mieux d'aller dans le lixiviat qui est après traitement, là.

3970

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais à ce moment-là, je veux bien comprendre votre point de vue, est-ce que vous
croyez, en étant plus précis dans les tests de laboratoire de toxicité qu'il y aurait lieu de revoir la
3975 question en fonction du saumon de façon plus spécifique, ou si ça demeurerait intéressant qu'il y
ait un point de mesure, peut-être pas éternel, mais un point de mesure de vérification pour une
période X, peu importe, mais qui tiendrait compte de la montaison?

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

3980

Je pense que profiter une fois d'un étiage important puis des conditions les plus sévères,
là, ça donnerait, ça sécuriserait, là.

Il faut pas oublier que la truite arc-en-ciel, c'est un poisson d'aquaculture, les saumons,
3985 c'est des poissons naturels. Et ça prend peut-être quand même des poissons, il faut penser que

si on fait ça souvent, ça prend des poissons. Il faut aller capturer les poissons. Ça se capture facilement, les poissons, c'est pas un problème, avec la pêche à l'électricité.

3990 Ce serait sécurisant, je pense que ça serait sécurisant de faire, on pourrait même participer chez nous à ça. Si ça se fait dans le cadre d'une expérience, d'une situation critique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3995 Dans un cours de monitoring donné?

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

Un monitoring, ça nous ferait même plaisir.

4000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

4005 C'est clair ce que vous dites. Dans le même ordre d'idée, est-ce que vous croyez, parce que ça aussi ça a été dit, ou entendu du moins, mais est-ce que vous croyez que la situation dans la Mitis, par les faits, par les mesures puis tout ça, pourrait avoir une incidence sur la perception que les pêcheurs ou de l'industrie touristique associée à la pêche au saumon, parce que c'est plus large que juste les pêcheurs, c'est quoi votre point de vue pour suivre les dossiers saumon puis à l'occasion ceux qui les prennent?

4010 **PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:**

En tout cas, il y a une autre personne qui travaille aussi sur ce dossier-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

4015 Êtes-vous en mesure de donner quelques informations?

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

4020 Oui, je vous réponds, mais c'est parce que je vous dis que je suis pas dans ma fine pointe, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4025 Je pensais que vous cherchiez la bonne boîte!

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

Les facteurs qui attirent les pêcheurs, c'est les saumons. Ça, c'est la base.

4030 Présentement, lorsqu'on a des problèmes, on n'a pas des capacités de récolte très fortes, on limite la capture des grands saumons qui sont majoritairement des femelles. Donc ici, c'est le cas, la rivière a pas atteint son plein potentiel, donc il y a une pêche au saumon seulement au mois de juillet, les grands saumons; après ça, il faut remettre les grands saumons à l'eau.

4035 Ça, il y a une certaine clientèle qui veut garder leurs grands saumons. Le grand saumon, c'est plus grand que soixante-trois centimètres (63 cm), en livres, c'est huit (8 lb) à douze livres (12 lb) jusqu'à vingt-trois livres (23 lb). Et les petits saumons, on parle en kilos, c'est de deux kilos (2 kg). Les autres, c'est quatre (4 kg) et huit kilos (8 kg). Ça, c'est un facteur important pour l'attrance pour une certaine clientèle. Ça, ça vise pas ça du tout ici.

4040 Mais la deuxième chose, je suis pas pêcheur aussi, la deuxième chose qui attire les pêcheurs, c'est les conditions d'eau intéressantes. Il faut pas que l'eau soit trop basse, les variations d'eau, les crues, c'est des périodes que les poissons sont plus actifs. Ici, à cause de la gestion des eaux, c'est facilitant un peu ici.

4045 Ça fait que le rejet ici en rivière, regardez, j'ai téléphoné à matin, j'ai téléphoné à Gaspé. Il y a un LET à Gaspé, il date de quelques années. Les biologistes avaient pris leur retraite ou ils étaient en congé mérité, et j'ai discuté avec le directeur de la Société de gestion des rivières York, Darmouth et Saint-Jean, j'ai dit, avez-vous eu des plaintes, monsieur Jean Roy, avez-vous eu des plaintes. C'est dur de documenter un problème qui existe pas aussi, là. Ça fait que je lui ai demandé, avez-vous eu des plaintes! Il dit non, j'en ai pas eu, on prévoit pas en avoir, on prévoit pas, on n'anticipe pas un problème de ce rejet-là.

4055 Il dit, on a eu des problèmes avec du LET, il y avait des papiers qui sortaient ou des sacs, mais il dit, la Ville a mis des filets.

 Ça fait que deux mètres (2 m) sur quarante mètres (40 m) avant d'atteindre, c'est à peu près la longueur d'ici!

PAR LE PRÉSIDENT:

4060 Oui, on vous comprend.

4065 La fosse qu'il est question, le Petit Bouillon, de votre point de vue, on lit dans la littérature que c'est une fosse récente, 2005 pour l'aménagement, 2006 la première année de pêche. Je veux juste savoir si c'est exact ce que je dis! Je continue.

4070 La question, puis si vous avez l'information sur la fosse, on va vous demander de nous la donner, mais bon, pour l'instant, il y a quelques poissons, mais elle a été reconstituée, j'imagine, vous nous reviendrez plus tard pour nous l'expliquer, mais pour vous, du point de vue biologique, j'imagine que c'est des travaux que vous avez suivis.

Est-ce que le potentiel est intéressant, est-ce que c'est un potentiel en développement qui mérite une attention particulière?

4075 **PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:**

L'aménagement de fosses à saumon, c'est quelque chose de très fin comme – c'est pas à succès tout le temps, là, OK!

4080 Ce qu'il faut rechercher, c'est des zones où est-ce qu'il y a peu de fosses. C'est des zones aussi, cette fosse-là est à la sortie de la rivière Rouge. Les saumons, lorsqu'il y a de la reproduction qui se fait dans la rivière Rouge, il y a de l'élevage, donc les poissons risquent de vouloir retourner se reproduire là et souvent, quand l'eau est basse, les saumons vont rester sur le tronc principal. Et en mettant une fosse dans ces secteurs-là, c'est à potentiel de retenir des
4085 saumons de façon intéressante.

Ça peut amener aussi une température un peu plus froide à la rivière, ça peut attirer les saumons.

4090 Les chiffres qu'on a eus, moi, j'ai pas les chiffres de cette année, mais j'ai eu un indice de ce qui se passait - probablement que l'Association a des meilleurs chiffres – moi, dans mes compilations qui peuvent être différentes, les pêcheurs ne disent pas nécessairement exactement la fosse, sans vouloir dire qu'ils sont pas honnêtes, là, mais la fosse qu'ils ont pris, surtout s'il y a une fosse que la plupart du monde va pas, ils peuvent dire une petite fosse à côté, c'est des
4095 pêcheurs, on les comprend...

PAR LE PRÉSIDENT:

Donnez votre réponse, là.

4100

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

On a seulement quatre (4) captures, mais je voyais dans le rapport qu'il y en avait cinq (5). Lui qui s'occupe de la gestion, qui a des liens plus proches avec l'Association me disait à
4105 matin que c'était vraiment mieux cette année, c'est intéressant, il y avait eu plus que ces captures-là, puis le directeur disait, bien oui, on a fait vraiment un bon coup, ça va bien.

Mais la fosse va devenir peut-être intéressante, mais pas aussi que la fosse Croche qu'on a vingt-six pour cent (26 %) des captures. Il y a une fosse qui a été aménagée, la fosse de la
4110 prise d'eau où on est rendu...

PAR LE PRÉSIDENT:

4115 Oui, on les a, les statistiques, ça va. Mais pour vous, il y a quand même un développement intéressant, c'est ce que je retiens! En passant, il y en a un qui a été pris, un saumon, à matin, sur la même fosse! On est simplement passé, puis il y avait un monsieur qui était très heureux!

4120 Un dernier point, au moment de la pose de l'émissaire, il y a pas de date précise qui est proposée par le promoteur. Ça tient compte de différents facteurs.

4125 Mais pour vous, ce serait quoi les dates, compte tenu de plusieurs caractéristiques de l'espèce saumon, on parle beaucoup qu'il monte, mais il redescend aussi, puis il est souvent pas tout seul, ça fait que ça serait quoi les dates vous pensez de pose?

Probablement qu'au moment d'un certificat, c'est des choses qui sont peut-être vues de façon plus précise, mais la Commission serait intéressée à savoir, dans le cas d'une ressource particulière dans une rivière en particulier, qu'est-ce que vous voyez comme situation?

4130 **PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:**

Si on parle saumon, il faut éviter les périodes de frai et les périodes que les œufs sont sous gravier, là.

4135 Si on parle pêcheurs, bien, on peut éviter les périodes où ce que la pêche est forte. Mais quand on a le choix, quand on est pris, on va privilégier le saumon chez nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

4140 Oui, qu'est-ce qui reste comme mois?

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

4145 Habituellement, c'est parce que je les ai pas par cœur, c'est pas moi qui fais les autorisations chez nous. On est tout en silo, ça fait qu'on fait chacun nos bouts.

PAR LE PRÉSIDENT:

4150 Vous pouvez sortir de votre silo, si vous avez l'information!

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

4155 Il manque d'oxygène des fois! C'est probablement la période de septembre qui est intéressante. Mais là, il peut y avoir des problèmes de débit d'eau qui augmente. Ça peut être perforé, quand c'est meuble, il y a des techniques de construction.

Je vois pas un gros, c'est pas un gros problème, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4160 C'est clair. A ce moment-là, au niveau du promoteur, on aimerait vous entendre sur la disposition que vous entendrez prendre sur la pose, en tenant compte, parce qu'on comprend que dans les travaux de construction, ça arrive à un moment donné. Si ça arrive pas au bon moment, comment vous entendez, je dirais vous comporter, pour faire en sorte d'assurer, 4165 j'imagine, les meilleures conditions possibles?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

4170 À cet égard-là, monsieur le Président, la période de construction qui est prévue, une phase initiale, c'est de l'ordre de cinq (5) à six (6) mois. Donc ça va se répercuter normalement quelque part en mai-juin, jusqu'à la fin de la période de construction, vers le mois de novembre.

4175 Donc dans ce contexte-là, ce que je veux dire, c'est qu'on devrait être en mesure à ce moment-là de coordonner les travaux précis de construction de l'émissaire en fonction de ce qui serait le mieux adapté pour protéger la ressource.

PAR LE PRÉSIDENT:

4180 Une dernière question, si vous permettez! Je vois l'heure qui file.

PAR PIERRE VANDELAC:

On n'a pas le temps de parler, nous autres.

4185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, on le fait pour vous aussi, monsieur.

4190 C'est certain qu'on passera pas au travers, même si vous me dites non...

PAR PIERRE VANDELAC:

C'est de l'abus des gens qui sont ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

4195

De l'abus des gens qui sont ici!

PAR PIERRE VANDELAC:

4200

Vous endurez pas des préambules de la part des gens de la salle, par contre, vous endurez n'importe quel bla-bla de n'importe quel fonctionnaire pendant des minutes et des minutes! Là, je viens d'apprendre que j'aurai pas le temps de parler. Be-bye!

PAR LE PRÉSIDENT:

4205

Bien, désolé pour vous! Mais la Commission considère que c'est pas des bla-bla, désolé, désolé!

4210

C'est votre opinion, c'est pas celle de la Commission, monsieur. C'est votre opinion, monsieur.

4215

Je suis désolé. On essaie de faire de notre mieux, c'est ça que je veux que tout le monde comprenne. On essaie d'avoir de l'information, on essaie d'avancer, on essaie d'éclaircir les mystères. On essaie d'avoir le plus d'information, on va prendre le temps qu'il faut.

4220

Il faut bien comprendre que tout le monde peut pas poser toutes ses questions en même temps non plus. Puis si on n'en poserait pas, on espère que ça aide les citoyens, on l'espère, on l'espère. Puis on va s'orienter sur vous, c'est tout.

Madame, je pense que vous avez terminé avec vos questions?

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

4225

Bien, je voulais comprendre pourquoi, je suis pas une experte du saumon moi-même, mais pourquoi du côté de la FQSA, on estime qu'on devrait éviter de faire un site, un LET à proximité d'une rivière à saumon et pourquoi du côté de la Faune ici, on considère que c'est pas préoccupant, même en cas, et je le répète, c'est pas en cas de rodage de fonctionnement normal, mais en cas de bris, d'incidents climatiques, etc.?

4230

On recommande d'un côté d'éviter, et j'essaie de comprendre pourquoi il y a deux (2) avis divergents là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

4235

Oui, mais la Commission, ça, va le comprendre pas présentement. Elle va le comprendre avec les mémoires qui vont être déposés, on s'y attend.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

4240 Oui, mais c'est la question que je voulais poser. Pourquoi qu'il y avait pas le même avis que la FQSA, j'ai pas entendu de réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

4245 Oui, mais là, on n'entendra pas la FQSA présentement, on va l'entendre dans un mémoire. Vous savez très bien comment fonctionnent les audiences publiques, on va l'entendre dans un mémoire, puis on s'attend aussi d'avoir la corporation locale...

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

4250 Mais c'est à un expert que je pose, moi...

PAR LE PRÉSIDENT:

4255 ... puis on a un monsieur qui nous dit oui tout de suite, là.

Madame, la question, ça va être au représentant de la Faune, à savoir – je lui demanderai pas qu'est-ce qu'il pense des avis qui peuvent être différents...

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

4260 Non, je lui demande pourquoi son avis est différent de celui-là tout simplement! Puis s'il a pas de réponse, il en a pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

4265 Monsieur Lebel.

PAR M. JEAN-PIERRE LABEL:

4270 Je viens de répondre, c'est pas faire de bla-bla.

Si on me demande, est-ce que vous recherchez les LET près des rivières à saumon, non! Mais si on me dit, est-ce que la façon que ça se fait, c'est acceptable, oui.

4275 Donc la première partie, ce que dit la FQSA, elle veut pas l'avoir sur le long de la rivière à saumon, bien, on est du même avis. Est-ce que c'est acceptable de le faire, dans les conditions qu'ils veulent le faire? Je peux pas dire que ça va causer un problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

4280

Donc on a un avis d'un professionnel d'un secteur. On peut ne pas être d'accord, donc vous savez suffisamment comment ça fonctionne!

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

4285

La question se posait.

PAR LE PRÉSIDENT:

4290

Vous avez la réponse. Très bien. Merci madame.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

4295

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4300

Il est cinq heures moins cinq (5 h -05), on va prendre une pause, puis on va recommencer à sept heures (7 h) ce soir, dix-neuf heures (19 h). Merci à vous tous.

SÉANCE AJOURNÉE AU 6 SEPTEMBRE 2007 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4305

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4310

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.